



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2022

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Thomas DESMETTRE, Mme Marie BELLANGER, M. Jérémie STELANDRE, Mme Sandrine DELSALLE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

MM. Quentin ADAIRE, Bernard BATAILLE, Mme Véronique CANONNE, MM. François CARTIGNY, Guillaume COSTA, Mmes Cécile DA SILVA, Nathalie DERYCKE, Constance DUBUS, M. Pascal GHEYSENS, Mmes Florence GOSSART, Véronique HOSTI, MM. Romain KALLAS, Stéphane LEBON, Christian MAUCONDUIT, Anthony PODGORSKI, Mmes Isabelle TASSART, Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Franck TRAJBER, Mme Christel WILOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marycke CUYERS (pouvoir à Mme CANONNE), M. Nicolas DELATTRE (pouvoir à Mme CHAMPAULT), Mmes Nathalie GILMANT (pouvoir à Mme WILOT), Laurence LEPLAT (pouvoir à Mme BELLANGER).

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Vous avez tous reçu le procès-verbal de la dernière réunion, y a-t-il des observations particulières ? Vous avez donc la parole.

M. CARTIGNY : Oui donc en page 2, j'avais demandé de rectifier le PV de la séance précédente, il est noté que c'est moi qui parle, en réalité c'était Monsieur LEBON, c'est l'inverse, c'est monsieur LEBON qui parle, en réalité c'était moi. Voilà c'est juste ça. Tout en bas de la page 2. C'est juste une inversion.

M. le Maire : Oui d'accord. Donc, monsieur CARTIGNY merci. En fait en page 3 à partir de la phrase « non il n'y a pas de débat ... » qui se termine par « C'est Monsieur DURAND qui décide tout » il est noté que c'est moi qui parle mais en réalité c'était Monsieur LEBON ?

M. CARTIGNY : Mais en fait c'est l'inverse. Il était noté dans le PV que c'était Monsieur LEBON et en fait c'était moi, voilà.

M. le maire : Donc vous avez compris Christophe ?

M. CARTIGNY : En fait la modification a été faite sur l'ancien PV, sur le PV de la séance précédente mais là en fait l'erreur est refaite en mettant que c'était Monsieur LEBON qui parlait alors que c'était moi. Donc il suffit de changer par : il est noté que c'est Monsieur LEBON qui parlait mais en réalité c'était moi. Voilà, c'est juste ça.

M. le maire : D'accord. OK, je comprends mieux. C'est acté dans ce sens. Y a-t-il des observations ? Non pas d'observations, donc je considère le PV adopté à l'unanimité.

J'ai été amené à prendre certaines décisions, si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à me les poser :

21 Décembre 2021 – Décision portant **institution d'une régie de recettes des produits des occupations du domaine public installée à l'Hôtel de Ville en remplacement de la régie de recettes des produits des locations de salles et des cautions afférentes** pour les encaissements par chèque et numéraire pour un montant maximal à conserver par le régisseur de 1.200 euros, à compter du 31 Décembre 2021

21 Décembre 2021 – Décision portant **institution d'une régie d'avances auprès du service des Finances de la ville installée à l'Hôtel de Ville en remplacement de la régie d'avances des menues dépenses** pour les dépenses effectuées par chèque bancaire, numéraire et carte bancaire pour un montant maximal de 1.220 euros, à compter du 31 Décembre 2021

21 Décembre 2021 – Décision portant **suppression de la régie de recettes des droits de place et droits de voirie** à compter du 31 Décembre 2021

12 Janvier 2022 – Décision portant **renouvellement du bail du bureau de police situé 29 rue Gallieni à Mouvaux**, contracté avec l'Etat pour une durée de neuf ans moyennant un loyer annuel de 6 232,95 euros, révisable tous les 3 ans

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, je souhaite faire un petit clin d'œil à Quentin. Voilà, c'est son dernier Conseil Municipal parmi nous, Quentin ADAIRE m'a proposé sa démission pour une noble cause, il rejoint sa Normandie, il a une opportunité professionnelle, il rejoint sa Normandie parce qu'il est Normand voilà. Donc il emmène femme et enfants et quitte cette belle ville de Mouvaux pour retourner voir ces vaches Normandes. Voilà, Quentin cela a été un grand plaisir de te croiser mais je pense que tu auras l'occasion de revenir ici parmi nous dès que tu seras de retour dans le Nord pour nous faire un petit coucou. Donc Quentin sera remplacé au prochain conseil municipal par Emmanuelle DUPREZ qui nous fait le plaisir d'être là parmi nous. Emmanuelle connaît le fonctionnement du conseil vu qu'elle y a siégé de 2014 à 2020 mais nous en reparlerons le 30 Mars. Le point 1 de l'ordre du jour porte donc sur le rapport d'orientations budgétaires, je laisse la parole à Monsieur Philippe Hervé BLOUIN, Adjoint délégué aux finances.

1-Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel
- La durée effective du travail dans la collectivité

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 dispose par ailleurs qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ci-annexé reprend les éléments exposés.

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 lors de la commission Finances – Contrôle de Gestion réunie le 22 janvier 2022 ;

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

M. BLOUIN, Rapporteur : Merci monsieur le maire. Comme vous le savez la loi du 7 Août 2015 rend obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires au conseil, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget qui aura lieu donc le 30 Mars. Ce rapport porte bien entendu sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses, descriptif et besoin du financement annuel. Le calendrier budgétaire, alors comment ce rapport d'orientations budgétaires est préparé ? Donc nous définissons les grandes marges financières, ceci est suivi de réunions avec les chefs de pôles, les adjoints et le maire entre Novembre et Janvier. C'est un travail au niveau de chaque service avec des échanges assez soutenus par les temps qui courent depuis le mois de Novembre, qui nous aident aussi bien entendu à préparer le compte administratif 2021 et le budget prévisionnel 2022 qui vous seront présentés fin Mars. Alors cette présentation se présentera en 3 temps comme nous le faisons tous les ans, on n'a pas voulu changer la présentation. D'abord un petit rappel sur le contexte national, un petit rappel sur le contexte des collectivités locales et ensuite les orientations budgétaires de la ville de Mouvaux. Alors le contexte national, une croissance de 6,7 % en 2021, bon je tiens à rappeler quand même qu'en 2020 la croissance était négative de 8 %. Pas d'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, ça ce n'est pas une surprise. Une inflation 2021 importante avec plus 2,8 %, ça c'est vraiment l'élément nouveau et qui va nous impacter et la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à plus 1,2 %. Cette loi a été suspendue, bon ce qui est un peu logique puisqu'avec une inflation à plus 2,8 % et des recettes qui stagnent ça devenait difficilement tenable. Alors dans le petit livret que vous avez eu il y a d'autres chiffres que je ne développe pas ici, la baisse du chômage, une forte hausse de la consommation des ménages 4,5 % mais après une chute de 7,2 % en 2020. Le contexte des collectivités, 4 chiffres, ce sont des prévisions encore, hausse de 2,2 % sur les dépenses de fonctionnement, 3,3 % sur les recettes de fonctionnement, 9,4 % sur l'épargne brute et 6,9 % sur l'investissement. Et je rajouterai un point, une continuité dans la baisse des taux d'intérêt. Les orientations budgétaires de la ville de Mouvaux, donc projection du résultat 2021 par rapport au réalisé 2020 les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,84 %, elles s'élevaient en 2020 à 14 082 000.00 euros, elles s'élèveraient, j'emploie le conditionnel à 13 823 000.00 euros en 2021 sur une base de 258 000.00 euros. Dans le détail, au niveau des recettes réelles de fonctionnement nous avons le produit des services en hausse mais nous ne retrouvons pas encore le niveau de 2019 car il y a eu toujours une baisse des recettes des cantines, des centres de loisirs et de périscolaire et ensuite il y a eu une somme, les redevances d'occupation du domaine public 80 000.00 euros qui ont été basculés au chapitre 73, nous avons fait cette bascule en 2020. Donc les recettes de produits et services passent de 1 315 000 à 1 370 000.00 euros. Le chapitre 73 impôts et taxes, rien de particulier à dire, il augmente de 2,26 % il passe de 9 820 000.00 euros à 10 042 000.00 euros soit plus 222 000.00 euros et les subventions et participations sont en baisse de moins 18,25 %, alors cela s'explique par un décalage de la subvention de la CAF que nous avons reçue tardivement en 2020, ça concerne une subvention de 2019 qui a été perçue et encaissée en 2020, donc le chiffre 2020 a été gonflé. Et bien entendu sur 2021 nous avons subi aussi la crise de la pandémie qui a entraîné une baisse de la fréquentation et donc une baisse de la subvention de la Caf. Au niveau des projections des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 6,9 % après une forte baisse en 2020, elles sont passées de 11 437 000.00 euros, elles vont passer de 11 437 000.00 euros à 12 227 000.00 euros soit une hausse de 789 000.00 euros mais encore une fois nous ne rattrapons pas encore le chiffre 2019. Dans ces dépenses réelles de fonctionnement nous avons les charges à caractère général qui sont en hausse de 10,56 % mais je précise là aussi, nous ne rattrapons pas encore le niveau de 2019, donc ne soyons pas trop impressionnés par ces chiffres, c'est un comparatif entre 2021 et 2020. En 2020 elle s'élevait à 2 620 000.00 euros, en 2021 elle s'élèverait à 2 896 000.00 euros, soit une hausse de 276 000.00 euros. En 2019 petit rappel, elle s'élevait à 3 083 000.00 euros. Les charges de personnel + 5,48 %, nos charges de personnel avaient baissé en 2020 du fait du non fonctionnement des centres aérés et des activités périscolaires. Donc en 2020 ces charges se sont élevées à 7 596 000, en 2021 elles vont s'élever à 8 021 000.00 euros. Petit rappel, en 2019 les charges de personnel s'élevaient à 7 743 000.00 euros. Donc si on compare 2021 par rapport à 2019 cela fait une hausse de 3,4 % à comparer aux 5,48 % entre 2021 et 2020. Les autres charges de gestion courante, pas de changement particulier ce sont les subventions qui sont restées stables. Les frais financiers, les charges financières elles sont en baisse moins 33,48 % principalement dû au désendettement de la collectivité mais aussi bien entendu à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Donc nos orientations budgétaires, pas de changement, dans la mesure du possible essayer de contenir la section de fonctionnement pour préserver notre autofinancement, continuer à investir en mettant l'accent sur la rénovation de notre patrimoine, préserver un niveau d'endettement maîtrisé et mettre en œuvre les priorités de la majorité municipale. Donc l'aménagement et la modernisation de la ville, la sécurité, le développement durable, la solidarité et l'entretien du patrimoine municipal. Donc essayer de contenir la section de fonctionnement malgré la reprise de l'inflation cela va être assez compliqué, risque d'être assez compliqué en 2022. Nous vous donnons ici dans le slide suivant une idée, dans les grandes lignes, c'est une projection, je le rappelle encore, de notre BP 2022 et nous le comparerons au BP 2021 sur les recettes et les dépenses de gestion. Nous avons une hausse des recettes de gestion réelles de 3,69 % dont le chapitre 70 les produits et services + 5,76 %, alors nous avons enregistré les classes de neige, on sait ce qu'il va en devenir et nous avons aussi enregistré une augmentation des tarifs de la restauration scolaire liée à la loi Egalim. La hausse des impôts de 4,52 % ce qui représente 445 000.00 euros, nous prévoyons une augmentation des impôts en 2022 et lié aussi à une revalorisation annuelle des bases + 3,4 %. Le chapitre 74 dotation et participation pas de changement particulier, pas de remarques particulières à faire. Les dépenses, les recettes et dépenses de gestion donc au niveau des dépenses de gestion, dépenses de gestion réelles, elles augmentent de, nous pensons qu'elles vont augmenter de 5,70 % soit + 711 000.00 euros. Les charges à caractère général, une hausse de 320 936.00 euros, alors ce chiffre est plus que provisoire puisque nous attendons et nous savons qu'il y aura de très très fortes hausses et quand je dis hausse c'est un euphémisme sur nos factures d'énergie. Dans ces charges à caractère général nous avons aussi, nous avions prévu la classe de neige 150 000.00 euros, le surcoût de la loi Egalim, l'augmentation du coût des fluides mais ça risque d'être modifié et les séjours vacances et mini camps pour 28 000.00 euros. L'autre paragraphe les charges de personnel + 438 000.00 euros soit une hausse de 5,36 % bon principalement dû à une augmentation du SMIC qui a un impact sur notre masse salariale, le recrutement de policiers municipaux, le fonctionnement et nous l'espérons je dirais normal, des centres de loisirs et ensuite les remplacements de maladie et de maternité, dépenses que nous avons tous les ans. Les autres charges de gestion moins 43 096.00 euros, ça c'est principalement lié au versement d'une subvention exceptionnelle que nous avons eue en 2021 et bien entendu que nous n'aurons pas en 2022. Dépense de gestion d'ordre, ce sont simplement des dépenses d'ordres suite à des régularisations d'actifs mais n'a pas d'impact financier sur notre commune. Les charges financières moins 30 000.00 euros, nous attendons une baisse de 30 000.00 euros liée à la baisse de l'encours de la dette et au réaménagement de nos emprunts. Les charges exceptionnelles en diminution, bon c'est principalement lié au contentieux de Lucie Aubrac que nous avons eu en 2021. Donc nous attendons à pouvoir financer nos investissements grâce à notre financement propre et attendra 450 000.00 euros qui est un niveau identique à celui de 2021. L'excédent intérieur reporté est en baisse de 1 000 000.00 d'euros car le résultat 2020 avait été exceptionnel. Le virement à la section d'investissement donc est en baisse de 1 000 000.00 d'euros or l'emprunt relais il y a 400 000.00 euros de dette en moins à rembourser en 2021 et les dépenses d'équipement nouvelles ont été réduites de 600 000.00 euros. Cette baisse de l'encours permet d'absorber une partie de la baisse du virement à la section d'investissement. À noter un petit rappel sur l'exercice 2021 recettes d'investissement nous étions à 8 500 000 et il y avait la vente de la carrière des Près. Donc le résultat de clôture est équilibré heureusement. Dans le slide suivant et nous devons faire par la loi, nous présentons l'évolution des charges de personnel depuis 2008, donc nous remarquons en 2021 avec la réouverture des structures et un protocole sanitaire d'accueil des enfants qui a été forcé et une hausse de 5,48 %. Par comparaison à 2019, la hausse est limitée à 3,48 %. Bon bien entendu cette masse salariale est impactée par les recrutements des policiers municipaux et aussi par les nombreux congés maladie que nous avons eus, nous avons dû faire des remplacements sur 2021. Les orientations

budgétaires donc concernant le plan d'investissement, ralentissement logique lié à l'achèvement des travaux structurants du cœur de ville. L'objectif maintenant c'est de veiller à l'entretien de nos équipements municipaux et néanmoins de nouveaux projets verront le jour comme le terrain synthétique Patrick BALAY, l'aménagement d'un skate parc et le réaménagement des abords du collège de la salle Valet. Donc un petit rappel les montants investis entre 2008 et 2020 plus de 41 millions d'euros, le montant investi en 2021 prévisionnel 1 100 000.00 euros et les productions des dépenses d'équipement 2022 à 2026 sur 5 ans, nous prévoyons 14 700 000.00 euros. La structure et la gestion de la dette, pas de grands changements par rapport à l'an dernier. Toujours 5 emprunts, 3 emprunts à taux fixes, 2 emprunts à taux révisibles qui ont été revus il y a un an. Sur ces bases là il y aura une extinction de la dette en 2031, une capacité de désendettement au 31 Décembre 2021 qui a été ramenée à 6,08 ans, qui sera ramenée normalement à 4,03 ans si nous ne tenons pas compte de la provision de l'Etoile. Je vous rappelle que le seuil d'alerte est de 12 ans donc nous sommes largement en-dessous et le taux moyen de nos emprunts s'élève à 1,74 % contre 1,89 % il y a un an. Les prévisions 2022 – 2026 alors c'est un tableau que je n'aime pas du tout par les temps qui courent parce que si nous tenons compte de l'inflation le tableau est faux. La pandémie est difficile à prévoir néanmoins nous sommes tenus de le faire et nous nous sommes basés sur les hypothèses suivantes, donc en 2022 une variation annuelle de 5,58 %, 2023 0,76 %, 2024 1,11 %, 2025 1,15 % et 2026 1,04 %. Bon on a trouvé en commission finances que nous avons été optimistes, il faut l'être donc nous nous forcerons à maintenir cet objectif. Encore une fois ce tableau-là est susceptible d'être rapidement modifié. L'encours de la dette, donc on voit sur ce graphique le désendettement de la commune qui se poursuit, la grande chute est liée au prêt relais de 4 000 000.00 d'euros que nous avons pris il y a trois ans. Nous avons poursuivi ce désendettement en 2021, nous le poursuivrons en 2022 et nous pensons avoir un recours à l'emprunt sur 2023 et 2024. Les grands projets 2022, vous les avez sur le slide, donc le skate parc on en a parlé tout à l'heure, les travaux de rénovation du restaurant scolaire, les travaux d'équipement pour les écoles, la construction de la nouvelle crèche, les travaux de rénovation du multi-accueil Noëlle DEWAVRIN, le lancement des études pour la réalisation d'un boudodrome, le développement du réseau de vidéoprotection et l'achat d'un véhicule pour la police municipale et bien entendu point très important des investissements informatiques pour répondre aux enjeux de la dématérialisation avec le fibrage des bâtiments, logiciels, réseaux. En conclusion, face à des charges de fonctionnement qui sont en hausse et des dotations qui stagnent la ville sera contrainte d'activer le levier fiscal, nous en parlerons, coupler à une baisse de notre niveau d'investissement moins 600 000.00 euros par rapport à 2021. Cela va nous permettre de ne pas recourir à l'emprunt en 2022 tout en assurant ces travaux de rénovation nécessaires. Voilà, je vous remercie pour votre attention, nous sommes à votre disposition pour les éventuelles questions et je tenais à remercier aussi Gladys et Martin et tout le service pôle finances pour cet excellent travail.

M. le Maire : La discussion est ouverte, qui prend la parole ? Monsieur CARTIGNY vous avez la parole.

M. CARTIGNY : Merci. Mes chers collègues, nous nous retrouvons pour un nouveau débat d'orientation budgétaire. C'est un débat que notre groupe, Mouvaux Avec Vous, apprécie car il ne pose pas réellement de bilan mais envisage une perspective, voire une prospective, quant aux orientations des finances de la commune. C'est l'occasion de voir plus loin que le bilan 2021 et le projet 2022 ou que de lister les investissements de l'année à venir. D'ailleurs en matière d'investissement, nous espérons que vous présenterez bientôt au Conseil, comme le recommande la Cour Régionale des Comptes, un programme pluriannuel d'investissement associé à un plan de financement, car, rappelons-le, sur les 12 millions d'euros d'investissements prévus d'ici 2024, plus de 5 millions ne sont affectés à aucun projet. Je commencerai par quelques constatations générales. Il faut d'abord souligner, comme l'a dit monsieur BLOUIN, la complétude du dossier et les éléments compilés par le service Finances. Je ne m'attarderai pas sur les premiers éléments du compte administratif 2021 ou du budget prévisionnel 2022, que nous analyserons en temps utile. En ce qui concerne la rétrospective budgétaire, la période 2008 - 2021, soit 13 années, semble un peu trop longue pour en tirer de vrais enseignements, pourquoi ne pas la limiter à 4 ou 5 années comme cela se fait dans beaucoup de collectivités ? Concernant les prévisions 2022, il est indiqué qu'il est « indispensable de maintenir une stratégie claire » et de préciser qu'il faut « maîtriser les charges compressibles ». Nous souhaiterions savoir quelles sont ces charges ? S'agissant maintenant de la partie prospective, bien qu'il s'agisse d'une simple projection, contrairement à ce qui a été dit, le scénario, comme je l'ai dit en commission finances, ne semble pas pessimiste mais plutôt optimiste. En effet, on table sur une augmentation d'environ 1 % des dépenses de gestion alors que la période de référence montre une évolution annuelle de 2,34 %. Cela permet, peut-être à dessein, de lisser une chute de votre excédent brut de fonctionnement et de notre capacité d'autofinancement, mais hélas la chute est belle et bien là. Je terminerai ces constatations générales en matière de charges financières. Lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière, j'avais proposé, au nom du groupe Mouvaux Avec Vous, un réaménagement de deux emprunts ayant des taux supérieurs à 4 %. M. BLOUIN avait répondu, je cite « on peut faire une réunion de commission là-dessus, comme vous l'avez souhaité et on regarde ces différents dossiers, voir ce qu'on peut faire, mais je crains qu'on soit très, très déçus du résultat. » et M. DURAND d'ajouter que l'on « avait déjà engagé ces discussions avec la Caisse des dépôts, et, sur ces 3 emprunts qui arrivent à terme cette année, cela ne valait pas le coup ». Fin de citation. Or, le ROB de cette année précise que le réaménagement de 2 emprunts a permis une économie de 6 415.00 euros en 2021, et plus de 52 000.00 euros sur la durée résiduelle de ces contrats. Cela prouve, s'il le fallait, que contrairement à ce que certains disent et écrivent pour nous discréditer auprès des Mouvallois, notre groupe est investi et force de propositions. Justement, passons aux propositions, car c'est là le but de ce débat : proposer pour l'avenir. Ces propositions seront autour de 2 thèmes : l'augmentation de la taxe foncière et l'anticipation du passage au référentiel M57. L'augmentation de la taxe foncière. Je commencerai par une des dernières phrases du ROB, rapport d'orientations budgétaires : « face à des charges de fonctionnement en hausse et des dotations qui stagnent, la Ville est contrainte d'activer le levier fiscal. » La tension dramatique est clairement à son comble et l'on s'imagine poindre une larme au creux de la paupière ! Vous l'aviez dit dans la presse, également en Conseil Municipal, la sécurité des Mouvallois ne sera pas gratuite mais conditionnée à une hausse de la taxe foncière. Vous avez au moins le mérite de tenir parole ! Vous justifiez dans le ROB l'augmentation de 2 points de la part communale de taxe foncière par l'embauche de 2 policiers municipaux. Cet argument est pour le moins fallacieux puisque, dans le même ROB, on apprend que ces embauches coûteront 87 000.00 euros alors que la taxe foncière rapportera 250 000.00 euros. Vous complétez, comme pour vous justifier, en indiquant que le coût des fluides (électricité, gaz, essence, etc ...) est en augmentation et qu'il faudra la compenser. Il est vrai que seule la commune a subi ces augmentations, les Mouvallois en ayant été épargnés ! Alors que Mouvaux, comme toute la France et tous les français, traversent depuis 2 ans une crise sanitaire sans précédent, entraînant arrêts maladie, dépenses supplémentaires pour s'équiper en masques et gel, que le coût de l'essence, du gaz et de l'électricité explosent, que le panier moyen est en constante augmentation et que le pouvoir d'achat est en berne, vous donnez aux Mouvallois le coup de grâce avec une augmentation de la part communale de la taxe foncière ! Et c'est nous que l'on accuse de ne pas aimer Mouvaux et les Mouvallois... Votre message est clair : chers Mouvallois, en ces temps de crise, serrez-vous un peu plus la ceinture, parce que nous ne le ferons pas. Car l'addition va être salée. En effet, et le ROB est très bien rédigé pour que cela, les bases d'impositions à la taxe foncière augmentent cette année de 3,4 %. C'est historique, puisque d'habitude elles augmentent en moyenne d'1 % par an. Et vous décidez cette année justement d'y ajouter une augmentation de 2 points de la part communale de la taxe foncière. C'est donc une augmentation nette de plus de 8 % de la part de la taxe foncière que vous souhaitez faire subir aux Mouvallois. Cette solution n'est clairement pas satisfaisante et je me permets, au nom du groupe Mouvaux Avec Vous, de vous faire une proposition pour éviter cette augmentation de 2 points de la part communale de la taxe foncière. Je vous propose d'emprunter. Le ROB 2022 indique que Mouvaux dispose je le cite « d'une excellente capacité de désendettement » en matière de charges financières, grâce au réaménagement de 2 prêts, l'enveloppe allouée aux intérêts de la dette peut être réduite de 30 000.00 euros. Vous cherchez environ 300 000.00 euros. Avec des taux d'intérêts aux collectivités, comme monsieur BLOUIN l'a dit, aux alentours de 0,8 %, encore extrêmement bas, il vous est proposé de recourir à un emprunt affecté à un investissement, par exemple pour la nouvelle crèche 310 000.00 euros. Ces 310 000.00 euros viendront en diminution de notre besoin en investissement. Donc nous aurons besoin de 310 000.00 euros en moins à transférer de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ainsi, mécaniquement, la ville pourra entre guillemets 310 000.00 euros de plus en section de fonctionnement. Ce recours à l'emprunt n'obère ni notre dette, ni notre capacité de désendettement, n'augmente pas nos charges financières eu égard aux économies effectuées sur le réaménagement des prêts et permet d'éviter l'augmentation de 2 points de la part communale de la taxe foncière que vous voulez faire peser sur les Mouvallois. Seconde proposition, anticiper le passage au référentiel M57. Je suis désolé, ce sujet est un peu technique, je vais donc essayer d'être clair et remettre les éléments dans leur contexte. Chaque année, nous votons un compte administratif, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année précédente, et un compte primitif, qui ouvre, par poste

comptable, des lignes d'autorisation de dépenses ou de prévision de recettes. La nomenclature comptable qui régit ces documents s'appelle la M14. Celle-ci est appelée à évoluer vers un référentiel unique appelé M57, qui sera obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce référentiel est actuellement le plus abouti, il permet de se rapprocher encore plus d'une logique comptable des sociétés, il est également plus souple et plus lisible. De même, si la commune tient sa comptabilité, la Trésorerie tient la sienne, on l'appelle le compte de gestion et, des informations contenues dans le compte administratif ne le sont pas dans le compte de gestion et inversement. Cette nomenclature M57 permet donc de palier en partie ce problème mais elle est surtout un préalable au compte financier unique et à la certification des comptes. Voilà pour le contexte. Quels sont les avantages de la M57 ? Ils sont nombreux et permettent notamment une plus grosse souplesse budgétaire, notamment en permettant, sur autorisation du Conseil Municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximale de 7,5% des dépenses de section mais également d'autoriser des paiements pour des dépenses imprévues à hauteur de 2 % des dépenses de chaque section. En résumé, cela permet de moins avoir recours aux délibérations modificatives, les fameuses DM que l'on voit passer assez régulièrement en conseil municipal. Comme je l'ai dit, ce passage à la M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 mais les communes volontaires peuvent, par délibération, l'anticiper. Je vous propose donc, au nom du groupe Mouvaux Avec Vous, d'anticiper et de passer à la M57 dès le 1^{er} janvier 2023. M. BLOUIN, M. DURAND, vous l'avez dit à plusieurs reprises, un peu comme une pique à mon encontre, à la Direction Générale des Finances Publiques, il n'y a plus personne, on n'a pas de réponses, les prises de positions changent toujours... Et bien, j'ai une bonne nouvelle : ça va changer ! Ça va changer pourquoi ? Dans le cadre de son nouveau réseau de proximité, la DGFIP modifie l'organisation du secteur public local. Le Trésorier sera dorénavant rattaché à un service de gestion comptable et il est créé des conseillers aux décideurs locaux, dont la seule mission est le conseil aux collectivités locales, dans le cadre de l'analyse des possibilités d'investissements, des analyses financières, des analyses de risques, des audits ou, justement, l'accompagnement au passage à la M57. Et, cerise sur le gâteau, un conseiller aux décideurs locaux va être nommé dans les semaines à venir pour le secteur MEL-Tourcoing et il sera conseil pour 10 communes, dont Mouvaux. Peu de communes anticipent hélas ce passage et si nous le faisons, l'expertise du conseiller et son audit permettront d'accompagner le service finances dans ses différentes mises à jour comptables, dans la transposition des comptes, dans l'apurement obligatoire de certains comptes et reconstitution et fiabilisation de l'actif de la commune. À ce titre, justement, la Cour régionale des comptes ayant relevé une différence entre l'actif du compte administratif et celui du compte de gestion, le conseiller aux décideurs locaux pourra aider utilement à sa reconstitution, d'autant plus que ces travaux de reconstitution de l'actif de la commune ne sont pas un prérequis au passage à la M57. Donc, ayons de l'ambition, soyons préfigurateurs, montrons que Mouvaux anticipe, et passons à la M57 dès 2023, pour être accompagnés et passer plus sereinement cette échéance, qui je le rappelle, sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci Monsieur CARTIGNY. Monsieur GHEYSSENS.

M. GHEYSSENS : Merci monsieur le maire. Depuis l'apparition du COVID-19, voilà deux ans, notre commune a pris l'habitude de naviguer dans des eaux incertaines, au gré des variants, des avancées scientifiques, des consignes gouvernementales et des campagnes vaccinales. 2020 et 2021 n'auront donc pas été des années faciles, marquées par la cohabitation avec un virus qui n'aura épargné personne, qui aura entravé durablement nos activités, nos relations sociales et familiales. Dès le début de la crise sanitaire, en parallèle à ses missions de service public, notre commune a dû faire preuve d'adaptabilité pour gérer un budget tendu en raison des nombreuses dépenses engagées pour faire face à l'épidémie malgré la baisse des recettes fiscales et tarifaires. Achats de masques et de gels hydro-alcooliques, renforcement des actions de désinfection et de prévention, remplacement des effectifs absents. Les orientations budgétaires de notre commune s'appuient sur la même stratégie financière depuis 2008, une stratégie responsable et méthodique, qui consiste à élaborer notre budget en fonction des recettes attendues et en tenant compte des dépenses incompressibles. L'équipe municipale s'inspire ainsi de la feuille de route, définie par notre Maire, qui a pour objectifs de contenir les dépenses de fonctionnement, de tenter de dégager un excédent de fonctionnement, d'accentuer notre capacité d'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt lors de nos investissements et ainsi in fine de maîtriser notre endettement. Pas plus tard que l'année dernière, notre commune faisait l'objet d'un examen minutieux de sa situation financière et de la fiabilité de ses comptes par la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France. Dans son rapport, celle-ci concluait clairement que le contrôle de nos comptes « n'appelait pas d'observation ». Elle relevait que notre commune maîtrisait son endettement, et que les dépenses d'investissement et de fonctionnement étaient correctement exécutées. Elle soulignait nos efforts pour autofinancer nos dépenses d'investissement par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et notre recours limité à l'emprunt. Rappelons que depuis 2008, plus de 41 millions d'euros ont été investis par notre commune pour embellir notre cadre de vie, préserver l'attractivité de notre territoire et assurer notre avenir. Enfin, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France évoquait l'année dernière la « complétude » de notre Rapport d'orientations budgétaires. La présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2022 assurée par notre Adjoint en charge des finances et à laquelle nous venons d'assister, vient aussi corroborer cette année les remarques d'exemplarité de la Chambre régionale des comptes. Chacun l'aura constaté, l'équation budgétaire est particulièrement complexe à résoudre cette année. Après la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement baissée dès 2008 puis gelée depuis 2017, soit plus d'1 Million d'euros de recettes annuelles en moins pour notre commune. Après la suppression de la Taxe d'habitation affaiblissant le dynamisme de nos recettes fiscales. Après la perte de notre éligibilité à la dotation de solidarité urbaine. Après l'augmentation mécanique de la masse salariale par l'application des directives gouvernementales imposant aux collectivités locales :

- une augmentation des cotisations à destination de la caisse de retraite des agents de la fonction publique ;
- une augmentation du smic par indexation sur l'inflation ;
- et une réévaluation des grilles d'échelles indiciaires.

Tout ceci sans aucune compensation de l'Etat, qui nous donne le sentiment, en cette période de campagne électorale, de financer sa générosité sur le dos des collectivités locales. L'Etat ne devrait-il pas nous donner des moyens financiers à la hauteur des enjeux que nous relevons quotidiennement, et prendre en charge les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire ? Après toutes ces contraintes budgétaires, voilà que l'inflation fait irruption et impose une violente augmentation du coût des fluides, des matières premières et des prestations des entreprises de maintenance sollicitées par notre commune. Les collectivités locales ne bénéficiant pas de l'accès aux tarifs réglementés du prix de l'énergie, nous prenons de plein fouet une augmentation vertigineuse du prix du gaz et de l'électricité. Alors que l'éclairage de nos routes et de nos espaces publics extérieurs nous coûtait 160 000.00 euros par an, il nous faudra désormais payer au minimum 320 000.00 euros pour la même consommation. Avec la flambée du prix du gaz et l'impérieuse nécessité liée au COVID-19 de procéder à l'aération répétée des locaux en pleine période hivernale, la facture sera particulièrement douloureuse pour nos finances. À Mouvaux l'argent « magique » n'existe pas. Notre commune, n'envisage pas le recours à l'emprunt en 2022, et certainement pas pour financer des dépenses de fonctionnement fussent-elles liées à l'inflation brutale et inattendue des prix de l'énergie. Pour faire face aux coûts supplémentaires induits par la flambée des prix de l'énergie que nous subissons, notre commune se voit contrainte d'activer l'ultime levier fiscal dont elle dispose, en procédant à une légère hausse des taux communaux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti. Néanmoins, en cette période incertaine, peu propice aux annonces programmatiques, notre Maire, lors de son intervention de présentation de ses vœux sur les réseaux sociaux le Mercredi 19 janvier dernier, nous a invité malgré tout à persévérer et à tracer des perspectives pour poursuivre la transformation de notre ville. Aujourd'hui, fort heureusement, la période des gros investissements structurants du cœur de ville est achevée. Nos efforts peuvent se concentrer plus que jamais sur l'entretien de notre patrimoine communal et sur les équipements de proximité au service des Mouvallois. Notre Patrimoine communal est conséquent, il contribue d'ailleurs grandement à notre attractivité. Il est composé :

- d'équipements sportifs et culturels ;
- de bâtiments administratifs ;
- de salles de fêtes et de réunions ;
- d'un centre petite enfance ;

- des 3 groupes scolaires ;
- de 6 restaurants scolaires ;
- de 2 églises et d'une Chapelle ;
- d'un cimetière municipal ;

et aussi de parcs et d'espaces verts. Seront concernés cette année par les dépenses d'investissements :

- la construction du skate-park et de la nouvelle crèche du quartier des Francs ;
- la rénovation du terrain synthétique du stade de football Patrick BALAY ;
- la délocalisation du restaurant scolaire Sacré-Cœur-Saint-Paul dans l'extension du restaurant scolaire Victor-Hugo ;
- la poursuite du développement du réseau de vidéo-protection ;
- les investissements numériques liés aux enjeux de la dématérialisation ;
- les réfections complémentaires du centre petite enfance ;
- les études préalables à la rénovation thermique de l'école Saint-Exupéry ;
- l'acquisition du terrain pour le futur Boulodrome couvert ;
- les études préalables au réaménagement des espaces publics aux alentours de la reconstruction de notre collège.

Les Orientations Budgétaires 2022 marquent ainsi notre volonté d'entretenir notre patrimoine car :

- une ville qui ne conserve pas ses locaux, ses bâtiments, ses équipements en bon état ;
- une ville qui ne se renouvelle pas ;
- une ville qui n'investit pas ;
- une ville qui ne propose pas des services de proximité ;

c'est une ville qui perdra inévitablement de son attractivité, qui perdra des habitants, et qui perdra les uns après les autres ses commerces. L'équipe majoritaire, en élaborant son programme électoral, ne s'imaginait pas être confrontée à une crise sanitaire inédite, et pourtant l'équipe municipale y a fait face avec esprit de responsabilité et sens du devoir. L'équipe majoritaire, en élaborant son programme électoral, ne s'imaginait pas subir une hausse brutale et vertigineuse du prix de l'énergie, et pourtant elle y fera face avec courage et sang-froid. Il y a deux ans, nul n'imaginait que le COVID-19 s'instillerait dans notre existence, et qu'une redoutable inflation ferait irruption dans notre budget. L'équipe municipale a pris le parti de toujours affronter les défis et de projeter notre commune dans l'avenir.

M. le Maire : Merci. Philippe Hervé peut être pour répondre.

M. BLOUIN : Les emprunts ont toujours été revus tous les 3 ans depuis 2008. Alors si vous nous demandez ça au bout de deux ans, forcément les suivantes c'était quelque chose de prévu et ensuite la grosse baisse avait été obtenue bien avant que vous arriviez. Ensuite concernant la taxe foncière, vous parlez de deux points pour la police municipale mais il y a un point pour la police municipale et un point pour les fluides je pense et, les fluides vous savez, la hausse est largement supérieure au point de plus au niveau de la taxe foncière. Les collectivités vont avoir un énorme problème à régler en 2022 par rapport à cette inflation des fluides. M. le maire va peut-être en parler au niveau des fluides mais c'est un surcoût pour nous qui va être supérieur à 500 000.00 euros. Et ensuite, emprunter, personnellement dans mon activité professionnelle, je n'emprunterai jamais pour financer des frais de fonctionnement, jamais. L'emprunt c'est pour des investissements, ce n'est pas pour des frais de fonctionnement.

M. CARTIGNY : C'est ce que j'ai proposé et justement, parce que mécaniquement, ça nous permet d'avoir ça.

M. le Maire : Monsieur CARTIGNY, il faut demander la parole, il y a un règlement intérieur.

M. BLOUIN : Financer les frais de fonctionnement par de l'emprunt, généralement on va dans le mur.

M. le Maire : Voilà, je vais me permettre déjà, d'une part, de saluer vos interventions parce qu'elles sont bien constructives, je les pose, je ne suis pas d'accord sur la totalité mais au moins elles sont constructives, voilà. Le ROB qui vous a été présenté est totalement erroné, parce qu'il vous a été présenté il y a déjà quelques jours et aujourd'hui nous sommes confrontés à une triple crise. Il y a quelqu'un qui a un micro ouvert, non, bon c'est peut être moi. Triple crise. La première avait été rappelée par Pascal GHEYSENS, la crise sanitaire qui a eu un impact lourd depuis ces deux dernières années sur notre quotidien mais aussi sur nos dépenses. Les masques que nous portons, et bien nous les fournissons gratuitement aux agents municipaux qui sont confrontés eux aussi à la crise sanitaire ainsi que le gel que l'on met à disposition, c'est des surcoûts qui sont, certes, peut être minimes, de l'ordre de 50 000.00 euros mais c'est 50 000.00 euros plus 50 000.00 euros plus 50 000.00 euros. Sur cette crise sanitaire c'est vrai, comme l'a rappelé toujours Pascal GHEYSENS il y a eu un été qui a été, on va dire, très généreux mais pas avec son argent. Les différentes dispositions, qui sont peut-être nécessaires, les différentes dispositions qui ont été prises pour les fonctionnaires et notamment pour les agents territoriaux, c'est bien, je les partage, le problème c'est qu'il n'y a pas eu une rénovation à la DGF et on n'a surtout pas eu un euro supplémentaire. Sur l'année 2021 les différentes propositions qui ont été imposées au niveau des collectivités décidées par l'Etat, entre l'indemnisation des fins de contrats pour les contractuels qui n'existaient pas auparavant, l'augmentation du SMIC et la revalorisation de l'indice de base majoré, les avancements de grades et d'échelons avec la revalorisation des grilles d'échelles indiciaires et aussi la revalorisation des bas salaires, les catégories C et, j'ajouterai le glissement vieillesse technicité. Moi je n'ai rien demandé à tout ça, je le partage, je veux bien l'accorder si on me donne en contrepartie on va dire la somme. Le coût 240 000.00 euros par an, chaque année 240 000.00 euros de dépenses, pas de recettes en face. La crise sanitaire a apporté aussi, on va dire, une modification par rapport à nos recettes parce que les dépenses, on a payé le personnel à 100 %, à la différence d'ailleurs du privé c'était 85 %. Mais par contre les Mouvallois n'ont pas payé parce qu'il n'y avait pas de service du style le centre petite enfance ou la restauration scolaire, ils n'ont pas payé mais par contre nous on a payé le personnel. Deuxième crise, la crise dont vous allez entendre parler et qui nous frappe de plein fouet, dont les prémices datent de 14, 15 mois, la crise énergétique, crise énergétique. Les particuliers que nous sommes, l'Etat a pris des dispositions avec une réglementation à 4 points, 4 %, il ne faut pas se voiler la face, s'il a pris ça dans l'urgence c'est parce qu'il paraît qu'il y a quelque chose au mois d'Avril et au mois de Juin. Je vous mets mon billet sur la table que d'ici le mois de Septembre, les particuliers vont subir une hausse supérieure à 15 %. Les collectivités territoriales comme les établissements publics comme le privé, nous subissons la crise énergétique sur un tarif déréglementé, c'est-à-dire c'est en fonction de la fluctuation de la bourse de l'énergie. Les hausses d'électricité et de gaz là, 100 % d'augmentation, je répète 100 % d'augmentation et ce n'est pas fini, 100 %. Je ne sais pas si vous avez entendu parler qu'il y a certaines entreprises qui ferment boutique parce qu'elles n'ont plus de quoi payer l'électricité. Mais au niveau des collectivités, il y a un établissement public qui n'est pas loin d'ici du tout, qui s'appelle le SIAN SIDEN, vous savez c'est un syndicat intercommunal qui s'occupe de l'assainissement pour le département du Nord, pour les collectivités, vous savez combien il a d'augmentation d'électricité ? 10 000 000.00 d'euros, 10 000 000.00 d'euros et je citerai aussi l'exemple de la région de Bretagne, la région de Bretagne pour l'électricité de ses lycées 5 000 000.00 d'euros et alors je ne parle pas de l'exemple d'une petite intercommunalité je pense que c'est en Haute Savoie ou Isère qui avait, depuis des années, investi dans un complexe aquatique, il vient d'être fermé parce que de 400 000.00 euros de frais d'électricité, ils sont passés à plus d'un million, ils ont fermé boutique, voilà. Donc cette crise énergétique aura un impact très, très lourd et il y en a certains qui ne veulent pas y croire, ben moi j'en suis conscient et quand c'est arrivé, ça c'est sûr quand on m'a dit ben voilà monsieur le maire voilà les propositions qui sont faites par Total Direct Energie, par EDF, par Engie, parce que tous les petits ils ont déposé le bilan, les petits ils ont fermé le rideau, ils ne peuvent plus faire, ils ne peuvent plus répondre, ils ne peuvent plus honorer leurs contrats. Donc on n'a pas le choix, soit on paye ou soit on a plus accès à l'électricité, soit on paye ou on n'a plus de gaz pour chauffer les écoles. Et je rajoute dans les écoles quand même il y a un protocole qu'on doit mettre en place au niveau de l'Education Nationale et le protocole dit que quand il y a une récréation on doit ouvrir les fenêtres pour aérer les classes et là qu'est-ce que c'est, on est en hiver hein, ça chauffe donc on consomme plus, voilà. Et la troisième crise c'est la crise géopolitique, ce qui m'inquiète le plus, la crise géopolitique. Ce qui se passe aujourd'hui à la frontière Ukrainienne c'est plus grave que tout. Je rappelle quand même des temps historiques, 39 – 40 ce n'était pas très loin, c'était à la frontière Polonaise, entre deux autres blocs, là c'est ce qui

se passe, il faut en être conscient. Ce qui se passe aujourd'hui, quand vous entendez des forces armées qui se monopolisent, il y a de quoi avoir froid dans le dos. Alors quand vous dites, vous manquez de vision, ah ouais je manque de vision, j'en consens, je manque de vision, je n'ai aucune vision aujourd'hui, aucune. Et celui qui a une vision, qu'il me le dise parce que personne n'a de vision. Personne ne peut me dire quand est-ce qu'on va sortir de la crise sanitaire, quand est-ce qu'on va sortir de la crise énergétique et quand est-ce qu'on va sortir de la crise géopolitique. Alors on fait ce qu'on peut, on fait ce qu'on peut. Je suis à un stade où ça fait deux ans, deux ans, les nuits sont difficiles vous savez, très difficiles, je ne vais pas dire que je dors bien et je résiste. Et puis je fais face, je motive mes équipes, à longueur de journée c'est quoi « monsieur le maire » tous les matins « monsieur le maire cas covid, monsieur le maire, cas contact, qu'est-ce qu'on fait ? », « monsieur le maire, on ouvre, on ferme, on ferme le centre petite enfance, on ferme la classe, qu'est-ce qu'on fait de la restauration scolaire ? ». C'est comme ça tous les matins, tous les matins, je ne me plains pas, tous les matins. Alors, je retiens aussi vos propositions qui sont techniques, je vais me retourner, je vais les analyser sur votre chapitre, j'ai noté 57, ce n'est pas ça qui va régler l'équilibre des comptes, c'est simplement un problème technique, voilà, problème technique et de visibilité. Sur l'emprunt, j'aimerais bien emprunter, votre vision est juste, j'aimerais bien emprunter mais je n'ai pas de visibilité. Aujourd'hui j'ai donné instruction à mes services de stopper tout investissement dit non indispensable, tout. On vient d'ouvrir les plis pour le skate parc, 30 % d'augmentation parce que soit disant c'est le ciment, c'est le truc, c'est le machin, 30 %. Chaque fois que j'ouvre des plis aujourd'hui c'est 30 %. 350 000.00 euros quand c'est 30 % c'est 100 000.00 euros de plus. Je ne les ai pas et je n'avais pas envie de les mettre, voilà. Donc ce que j'ai dit, on a ouvert les plis, le skate parc il est de 345 000.00 euros et on en fera pour 345 000.00 euros, on verra plus petit, voilà. Et d'autres investissements qui sont suspendus, je le dis haut et fort, le boulodrome il est suspendu le boulodrome mais il n'y a pas que le boulodrome, les illuminations festives de fin d'année c'est suspendu, les mini-camps c'est suspendu, tout ça, tout ce qui n'est pas indispensable c'est suspendu en attente d'une meilleure visibilité. On ne sait pas où l'on va. Comme dit, les sommes sont astronomiques, quand je dis +100 % c'est plus de 500 000.00 euros en plus et quand vous prenez sur le chapitre 11 ça représente 20 % d'augmentation du chapitre 11, rien que ça, 20 % d'augmentation du chapitre 11, 20 %. Donc oui, on fait ce qu'on peut. Sur la Trésorerie, merci d'y faire l'allusion, encore une fois je retiens votre proposition et on va l'analyser je ne sais pas. Mais la Trésorerie, excusez-moi je suis un peu dubitatif, ces dernières années on a diminué drastiquement, je dis les politiques, on a diminué drastiquement le nombre de fonctionnaires et bien on en a pour notre argent si je peux dire. Pourquoi la Trésorerie de Marcq-en-Baroeul a fermé en fin d'année, pendant 3 semaines ? Par manque de personnel et qu'est-ce que je fais moi si je n'ai pas de Trésorier ? Je ne peux pas payer parce que c'est pas moi qui paye. Donc les entreprises elles tapent ici en disant « et monsieur le maire votre facture il faut la payer » je dis « je peux pas la payer, la Trésorerie elle est fermée par manque de personnel ». Et puis ce qu'on va faire, la Trésorerie part, vous le savez elle va fermer la Trésorerie de Marcq, elle va fermer, il n'y aura plus de Trésorerie à Marcq-en-Baroeul. Et on sait pertinemment que dans les tuyaux ce qu'on veut faire c'est que, l'ordonnateur que je suis va être payeur en même temps. Voilà, on veut se redégager sur les collectivités. Alors je le dis haut et fort, il y en a un peu marre, la charrette est pleine, les maires ils en ont ras-le-bol. On a écrit au niveau de l'AMF, au premier ministre, c'est un écrit on ne sait pas si il nous écouterait, bon on écrit. En disant que si l'Etat ne fait rien et bien les collectivités en France vont fermer les services publics. C'est la réalité, on va fermer des services publics. Aujourd'hui l'instruction est donnée à mes services « maintenez ce que vous pouvez maintenir, ne développez surtout pas ». On en est à ce stade-là. Et je dirais Mouvaux est une ville prévoyante et une ville qui a des masses prévoyantes, masses financières, je n'ose même pas imaginer certaines communes. Bon c'est vrai que le Président de la République est dans le bassin minier, je ne sais pas ce qu'il va annoncer dans le bassin minier parce que déjà il annonce 200 000 000.00 mais il paraît que c'est 100 000 000.00 mais c'est la région qui met aussi 100 000 000.00, la région n'était même pas au courant qu'elle devait mettre 100 000 000.00. Voilà on l'a appris par la Voix du Nord, c'est déjà bien, ceux qui lisent la Voix du Nord. Mais qu'est-ce qu'il va faire sur les communes, dans des secteurs paupérisés, des bassins miniers ? Alors là c'est clair, l'éclairage public il n'y en aura plus la nuit, clac on va appuyer sur le bouton, hein ils n'auront pas le choix. Nous, on va se poser la question, comme on s'est posé la question avec Christian Mauconduit, on s'est posé la question, on en a parlé avec le Commissaire déjà, parce qu'on s'est dit tiens économie, on ferme c'est pas forcément la bonne idée. Parce que le Commissaire il nous dit « attention vous fermez, vous n'êtes pas au milieu des champs de betteraves et des champs de blé », autour il y a des communes et dans les communes qui sont autour, sans délation, sans pointer du doigt, il y a quelques communes bon où il y a un berceau de délinquance et, si la situation ne s'améliore pas, on va se retrouver dans un climat social d'instabilité et les gens qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont essayer de trouver là où il y a encore un petit peu à voler. Notre commune, elle risque d'être bien enviable à ce sujet-là. Voilà ce que je souhaitais dire, que nous allons devoir faire face à des mois, j'espère des mois et pas des années, quelque peu difficiles avec une complexité et du jamais connu et du jamais vu. Personnellement, je m'en serais bien passé. Merci encore pour vos interventions et donc c'est un rapport d'orientations budgétaires, donc il est simplement demandé d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal acte la tenue du débat.

2-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 15 décembre 2021, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 16 novembre 2021 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet arrêté comme ci-joint.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le maire. Donc ce soir, comme d'habitude, il s'agit de modifier le tableau des effectifs à temps non complet. Il s'agit notamment de créer deux postes d'animation d'adjoints à 90 % 31 H 30 par semaine et ces deux postes sont ensuite donc à la reconversion professionnelle d'un agent qui est affecté, qui était affecté en école maternelle par un agent présent contractuel qui soit être nommé stagiaire pour couvrir le besoin, mais cette personne ne remplit pas les conditions pour être nommée sur le même grade que les agents qui quittent le service. Et notamment de créer aussi un deuxième poste donc affecté à un contractuel par précaution car il était question de fermeture de classe peut être pérennisée, mais cette fermeture n'a pas eu lieu.

M. le maire : C'est simplement technique, on n'embauche personne vu la conjoncture actuelle. Je peux vous dire que sur l'année 2022, il n'y a pas d'embauche. Vous voulez prendre la parole ?

M. CARTIGNY : C'était juste pour demander s'il était possible d'éteindre le rétroprojecteur parce que le vert derrière, ça fait mal aux yeux au bout d'un moment, c'est juste ça.

M. le Maire : C'est le verT qui fait mal aux yeux, je note le verT vous fait mal aux yeux. donc nous n'avons pas voté la délibération proposée par Eddie, donc ceux qui veulent bien voter pour la délibération présentée par Eddie, lèvent la main. Merci.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

3-Fourrière animale – Examen du principe de recours à une délégation de service public

M. Christian MAUCONDUIT, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

Vu l'article L221-24 du code rural et de la pêche maritime,
Vu les dispositions des articles L.2212-2 et L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2019 décidant de confier la délégation de service public de fourrière animale d'une durée de 3 années à la Ligue Protectrice des Animaux,
Vu cette convention de délégation de service public qui vient à échéance le 17 juillet 2022,
Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 26 janvier 2022,

Le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.211-24, prévoit la prise en charge des animaux errants et leur gestion par les maires. Chaque commune doit notamment disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La gestion de la fourrière animale constitue une activité de service public et peut être réalisée en régie. La collectivité peut aussi choisir de confier le service public de la fourrière à un cocontractant (gardien agréé par le Préfet) dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est alors chargé d'assurer la capture, le transport et la garde des animaux errants et/ou dangereux se trouvant sur le territoire de la commune. Outre une participation forfaitaire communale, les frais de fourrière sont à régler par le propriétaire ou le gardien de l'animal.

Compte tenu de l'impossibilité pour la commune de disposer à ce jour des moyens matériels et humains nécessaires pour reprendre cette activité en régie (terrain aménagé, personnel formé et habilité, véhicule aménagé...),

Il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter le principe d'une délégation de service public pour la fourrière animale,
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence

M. MAUCONDUIT, Rapporteur : Actuellement donc on a confié la délégation de service public de la fourrière animale pour une durée de trois ans à la Ligue Protectrice de Animaux. Cette délégation de service public arrive à échéance au 17 Juillet 2022. Donc, dans ce contexte là nous allons donc, monsieur le maire ? vous propose de pratiquer une délégation de service public pour la fourrière animale, pour renouveler cette délégation, pour préserver aussi l'aspect humain pour les animaux et ils seront certainement hébergés dans des conditions totalement bénéfiques pour eux, dans un centre qui sera certainement loué sur la commune d'Halluin.

M. le Maire : Pas évident, ça bouge.

M. MAUCONDUIT : Alors, je m'avance un peu vite. Mais ça sera dans le cadre d'un SIVU, d'un syndicat intercommunal à vocation unique.

M. le Maire : Alors je vais donner quand même quelques compléments d'information donc, nous avons une délégation de service public avec la LPA de Roubaix. Bon, j'ai quelques chiffres qu'on peut vous donner hein, sur l'année 2021, c'est une année qui n'est pas une année normale parce qu'il y a eu des phases de confinements, il y a eu 7 chats qui ont été embarqués par la LPA, il y a eu 13 chiens, il y a eu un oiseau et il y a eu deux autres, un canard et un serpent. Voilà, sur la totalité, donc sur ces totalités il y en a 10 qui ont retrouvé leurs propriétaires, 12 qui ont retrouvé une adoption et il y en a un qui a été euthanasié, je ne sais pas lequel si c'est le serpent, le canard, le chat, le chien ou l'oiseau, voilà. Moi ce que je voulais souligner c'est le travail exceptionnel de la part de la LPA, je le dis très rapidement parce que la LPA ceux qui connaissent la LPA est installée à Roubaix, les conditions sont détestables voire inacceptables. Donc on a vite agi, d'une part avec la Région, d'autre part avec la MEL, pour pouvoir financer des locaux provisoires pour que la LPA puisse répondre dignement à son action. Donc il y a la création d'un SIVU qui est en cours, maintenant on doit être plus de 40 communes à être intéressées pour ce SIVU, donc le SIVU c'est un syndicat intercommunal à vocation unique qui serait donc donné en délégation au niveau de la LPA au niveau de la gestion et la ville d'Halluin avait proposé un terrain mais la ville d'Halluin sur le site n'est pas, pour l'instant, parce qu'il est trop près d'habitations, il paraît que ça fait un peu de bruit. Voilà, mais il y a d'autres propositions qui sont en discussion en ce moment, voilà. Aujourd'hui ce que l'on cherche absolument d'ici Mars, nous nous avons déjà donné un avis, la ville comme quoi nous étions favorables à adhérer au niveau du SIVU, il reste encore 3 ou 4 communes qui doivent délibérer pour donner leur accord d'adhésion au SIVU. Si ils ne délibèrent pas de toute façon au mois de Mars on y va, on fonce pour la création du SIVU. Voilà ce que je souhaitais préciser. Vous voulez prendre la parole, Madame Canonne.

Mme CANONNE : Merci. Pouvez-vous nous préciser si cette convention s'occupera également de la stérilisation des chats errants en plus de la fourrière ? Car je me suis aperçue que, suite à la dernière convention signée avec la LPA, le trappage et la stérilisation n'ont pas été réalisés sur la commune de Mouvaux. Ce que m'a confirmé Jérémie au cours de rendez-vous qu'on avait eus. Je propose donc que cette nouvelle convention s'occupe de la fourrière animale et de confier le trappage et la stérilisation à des associations telles que « Les Croquettes du Bonheur », qui est une association Mouvalloise, ou à « l'Ecole du Chat », ce qui permettrait également de soulager un peu la lourde charge qui pèse sur la LPA, comme vous venez de le dire. Voilà.

M. le maire : Il me semble déjà que la LPA, quand elle prend un chat, une femelle ou une chienne, si elle ne trouve pas son propriétaire, si elle veut l'adopter, elle est obligée de le stériliser.

Mme CANONNE : Pour la faire adopter oui, il y a un délai légal, il y a un délai légal de mise en fourrière.

M. le maire : Elle est dans l'obligation. Donc heureusement qu'elle rend l'animal qu'elle a récupéré sur la voie publique, qu'elle rend à son propriétaire dans les temps, donc si il est stérilisé c'est bien, si il n'est pas stérilisé elle va pas le stériliser. Mais normalement la LPA est tenue de le rendre. Mais avec Jérémie on demandera, dans le cadre de la délégation, d'appuyer sur ce point en demandant donc la stérilisation mais, normalement c'est fait, c'est obligatoire.

Mme CANONNE : Oui voilà, je précise que pour des campagnes de stérilisation pour justement soulager la LPA, pour éviter justement que les chatons ou les chattes gestantes arrivent à la LPA, de prendre ça en amont.

M. le maire : Normalement on doit, mais normalement on ne doit pas avoir d'animaux errants. Oui.

Mme CANONNE : Oui enfin sauf que la réalité sur Mouvaux c'est qu'il y en a des animaux errants.

M. le maire : Et bien la LPA elle est payée pour ça. C'est-à-dire que c'est nous qui payons, c'est une délégation. Donc quand il y a un chat qui est errant on appelle la LPA, la LPA elle fait et elle nous donne la facture.

Mme CANONNE : Sauf que le dernier appel qui a été fait pour un chat errant sur Mouvaux il n'est pas arrivé à la LPA.

M. le maire : Oui, pour la simple et bonne raison qu'à la LPA il y avait le toit qui est tombé sur leur tête. C'était quand ?

Mme CANONNE : C'était plus récemment. C'était une demande d'une personne de Mouvaux qui avait interpellé la mairie pour un chat.

M. le maire : Oui alors là je ne suis pas au courant. Je ne suis pas au courant mais je ne peux pas être au courant de tout non plus, des chats et des chiens écrasés.

Mme CANONNE : Non mais je suis un peu au courant c'est pour ça.

M. le maire : Mais normalement il y a une procédure, c'est la mairie qui demande à la LPA d'agir, ce n'est pas tout particulier, donc c'est nous qui demandons, donc il y a la police municipale qui est là, qui regarde, qui constate et nous saisissons la LPA et la LPA, comme c'est une délégation de service public, elle doit agir.

Mme CANONNE : Sauf que les campagnes de stérilisation c'est vraiment pour travailler ça en amont, pour éviter justement d'avoir tous ces chats errants dans la commune.

M. le maire : Oui mais normalement il ne doit pas y avoir de chats errants, il ne doit pas y avoir de chattes errantes.

Mme CANONNE : Il faudrait que je vous invite à faire un tour à Mouvaux un soir ou même le midi, c'est avec grand plaisir.

M. le maire : N'ayez crainte, vous savez j'ai été très surpris et d'ailleurs on a agi en fonction, sur les jardins familiaux ...

Mme CANONNE : Oui.

M. le maire : Il y avait des chats dans tous les coins, bon ils ont pris les 3 ou 4 femelles qu'ils ont réussi à attraper et les ont fait stériliser par une association Tourquennoise, parce que c'est les « Jardins Familiaux de Tourcoing » à Mouvaux voilà, pour limiter. Mais pour ceux qui sont errants on leur donne, excusez-moi, on leur donne à manger, et après ils se plaignent qu'il y a des chats errants.

Mme CANONNE : Mais c'est normal, c'est normal ça.

M. le maire : Oui mais quand il y a un chat errant, il n'a pas le droit d'être errant le chat.

Mme CANONNE : Alors le chat qui est stérilisé et qui est remis en liberté c'est un chat libre, ça s'appelle un chat libre.

M. le maire : Vous n'avez pas le droit de mettre des chats, comme ça, en liberté.

Mme CANONNE : Mais si, si ils sont stérilisés, identifiés.

M. le maire : Mais non, vous n'avez pas le droit de lâcher les chiens comme ça dans la rue.

Mme CANONNE : On ne parle pas de chiens, on parle de chats.

M. le maire : Mais même de chats, d'animaux. Je ne pense pas, on va éclaircir.

Mme CANONNE : Ah oui, oui.

M. le maire : C'est Jérémie qui suit, on va éclaircir le point. Mais pour moi, en matière de droit, vous n'avez pas le droit de mettre des animaux sur la voie publique.

Mme CANONNE : Mais ce n'est pas le petit chat que je vais acheter à l'animalerie que je vais mettre volontairement rue Lorthois, ce n'est pas cela. C'est les gens qui vont déménager, qui n'ont pas fait stériliser leurs chats, qui sont dans la rue et qui se reproduisent.

M. le maire : Non mais ils n'ont pas le droit.

Mme CANONNE : Ils n'ont pas le droit, oui normalement ils n'ont pas le droit et pourtant c'est une réalité.

M. le maire : Donc la LPA vient et prend les chats et là elle les remet en adoption. Et malheureusement s'il n'y a pas d'adoption on passe, voilà.

Mme CANONNE : Non, on ne parle pas du tout de la même chose, je pense.

M. le maire : Si ce sont bien les animaux sur la voie publique. Mais on ne va pas passer le conseil, si vous voulez bien, vous allez éclaircir ce point-là dans la commission de Jérémie.

Mme CANONNE : On l'a déjà fait, on en a déjà discuté. On a déjà eu des rendez-vous avec des associations, on en a déjà discuté.

M. le maire : Voilà le spécialiste des animaux errants.

M. STELANDRE : Non, je ne suis pas spécialisé, c'est ce que je disais aussi à Véronique CANONNE. Il y avait eu différentes demandes de faire une publicité sur Les croquettes du bonheur, donc il y a eu un encart dans le magazine municipal qui a été fait et on s'était aussi engagé à proposer un article qui va avoir lieu dans le prochain magazine municipal sur les droits et devoirs des propriétaires d'animaux domestiques. Donc j'ai le sommaire là sous les yeux, c'est bien avec les numéros utiles et les numéros d'urgence. Ensuite on a présenté donc la convention et dans la convention en effet on peut demander des campagnes de stérilisation et de piégeage. Des campagnes qu'on n'a pas demandées parce que le lieu en tout cas où il y a des proliférations de chats c'était les jardins familiaux, qui ont résolu le problème, ce que j'avais expliqué aussi en ayant des bons de stérilisation et au sein de leur assemblée générale ils mettaient donc une partie de leurs cotisations pour justement amener les chats à être stérilisés et éviter cette prolifération. Donc c'est pour ça, après on peut débattre sur est-ce qu'on met une association ou pas d'association, c'est vrai que l'association « l'Ecole du Chat », c'est ce que j'avais dit, n'est pas Mouvalloise, c'est une association Roubaissienne, rien n'empêche d'aider « les Croquettes du Bonheur », je leur ai même demandé si ils voulaient me faire un projet de subvention, de se faire répertorier par le guide pratique sur la ville de Mouvaux et nous, pourquoi pas, de participer aussi par des spots dans nos réseaux de communication lorsqu'ils ont trouvé un chat et qu'ils souhaitent faire une adoption. Donc les discussions on peut les continuer, on peut continuer et voir.

M. le maire : Non mais moi ce que j'aimerais c'est en matière de droit, qu'on m'éclaircisse un petit peu. Je ne suis pas un grand spécialiste des animaux errants mais en matière de droit, savoir si les animaux errants c'est un droit ou ce n'est pas un droit, voilà, c'est tout. Moi il me semble bien que les chiens, les divagations de chiens et d'animaux divers, vous n'avez pas le droit sur l'espace public. Mais on va éclaircir ce point en matière de droit et on va vous apporter donc toutes les recommandations.

Mme CANONNE : Et moi, en tout cas je me propose d'être votre interlocutrice privilégiée si vous en avez besoin sur ce sujet.

M. le maire : J'ai Jérémie. J'ai Jérémie.

Mme CANONNE : Mais je peux l'aider s'il y a besoin parce que le problème n'est pas réglé juste avec la stérilisation des chats, des chats qui ont été stérilisés sur les Jardins Ouvriers.

M. le maire : Tout à fait mais je ne vais pas rouvrir le débat, parce que voilà, les Jardins Ouvriers, il y en a bien un qui apporte le chat, comme le chat il vient on lui apporte à manger voilà et quand on leur donne à manger, le chat il est là et puis son copain il arrive et ainsi de suite. Voilà, moi j'essaie toujours, je ne sais pas on va éclaircir ce point. Voilà, donc je vous propose d'accepter le principe d'une délégation de service public pour la fourrière animale.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Fourrière automobile – Examen du principe de recours à une délégation de service public

M. Christian MAUCONDUIT, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2019 décidant de confier la délégation de service public de fourrière automobile d'une durée de 3 années à la S.A.S Dépannage ROLLIN,

Vu cette convention de délégation de service public qui vient à échéance le 10 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 26 janvier 2022,

La mise en fourrière est le « transport d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire en vue d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci, aux frais du propriétaire du véhicule ».

Ce service est de compétence municipale et a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient donc dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues au code de la route.

La gestion de la fourrière automobile constitue une activité de service public et peut être réalisée en régie. La collectivité peut aussi choisir de confier le service public de la fourrière à un cocontractant (gardien agréé par le Préfet) dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est alors chargé d'assurer l'enlèvement, le transport, la garde, la restitution ou la remise à la destruction ou au service des Domaines des véhicules en infraction se trouvant sur le territoire de la commune. Sa rémunération est essentiellement déterminée par la perception, auprès des propriétaires de véhicule, des frais de fourrière (enlèvement, garde...).

Compte tenu de l'impossibilité pour la commune de disposer à ce jour des moyens matériels et humains nécessaires pour reprendre cette activité en régie (terrain aménagé, personnel formé et habilité, véhicules...),

Il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter le principe d'une délégation de service public pour la fourrière automobile,
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence

M. le maire : Donc c'est le parallèle, c'est à peu près le même type d'autorisation pour la délégation de service public pour la fourrière automobile.

M. MAUCONDUIT, Rapporteur : Et c'est très bien résumé monsieur le maire, parce qu'actuellement nous avons une délégation de service public attribuée au dépannage ROLLIN et celle-ci se termine le 10 Juillet 2022. Cette délégation a pour charge l'enlèvement et le transport, la garde et la restitution et la remise à la destruction des véhicules en infraction se trouvant sur le territoire de Mouvaux. Plus particulièrement, ces stationnements anarchiques, abusifs, devant les portes de garages par exemple, gênants ou dangereux, contre les entraves de la circulation. Donc ma police municipale intervient, elle marque le véhicule qui ne bouge plus depuis quelques temps et pendant 7 jours. D'abord première chose, ils vont rechercher le propriétaire et ensuite ils procèdent à l'enlèvement du véhicule. Aussi pour les véhicules qui sont détériorés ou brûlés évidemment.

M. le maire : alors petit complément d'information sur l'année 2021 il y a eu 64 voitures qui ont été enlevées. Alors là la différence c'est un peu plus, parce que la police nationale peut faire enlever un véhicule sans nous prévenir, c'est-à-dire sans demander une autorisation préalable à la commune. Elle nous en informe à posteriori. Et sur les demandes, si la police municipale a fait 36 sur ces 64 sur ces 36 demandes il y a quand même 28 demandes qui émanent de la police nationale. Donc la police nationale qu'est-ce qu'elle fait, elle appelle donc le dépanneur qui vient qui enlève le véhicule et après, soit il y a restitution au propriétaire en payant l'amende, là sur l'année 2021 il y en a 43 qui sont venus récupérer leur véhicule, il y en a eu 13 en destructions, c'est-à-dire que le véhicule n'a pas pu être identifié, c'est bien souvent quand il y a des véhicules qui sont brûlés, quand il y a des plaques et qu'on lime les numéros. Et il y en a 8 qui sont toujours en attente de leur propriétaire donc je passe un appel si vous voulez parce que dans peu de temps vous allez avoir quelques difficultés à aller le chercher, voilà. On en a 8 dont un camion, mais je pense que le propriétaire ne viendra jamais le chercher, parce qu'il est en Allemagne, voilà. On pense que le camion a été volé et il a fait quelque chose de pas forcément honnête, honnête, pourquoi ils ont brûlé le camion on se pose des questions, c'est-à-dire que c'était pas forcément honnête, et qui plus est le camion était à un propriétaire Français qui a dit mais moi je l'ai revendu à un Allemand, mais l'Allemand il dit mais c'est pas moi je l'ai revendu à l'autre. Bon, un imbroglio un peu spécial. On ne sait plus qui est propriétaire mais c'est voilà. Par contre le camion c'est une dépense supérieure parce que c'est pas la petite dépanneuse pour le camion, ça été la grosse dépanneuse.

M. LEBON : Je peux me permettre ?

M. le maire : Bien sûr Monsieur LEBON.

M. LEBON : Merci Monsieur DURAND. Oui justement pour rejoindre ce que vous étiez en train de dire, une observation parce que justement j'avais informé Christian MAUCONDUIT qu'un camion avait brûlé dans la zone des Peupliers et après investigations Christian m'avait informé justement que c'était la police nationale qui gérait ce dossier. C'est vrai que ce camion est resté de nombreuses semaines sur site, donc peut être voilà de pouvoir quand même faire attention dans le prochain contrat sur les types de véhicules qu'il remorque sur le tonnage et le gabarit, est-ce que c'est précisé dans le contrat ou peut être de l'envisager ?

M. le maire : Ce n'est pas du tout ça, c'est qu'on avait interdiction de l'enlever parce que c'était la police criminelle, il y avait une enquête et la police criminelle nous a interdit de le bouger. C'est pour ça et dès qu'elle nous a autorisés, le camion est parti dans la semaine qui a suivi.

M. LEBON : D'accord, donc on n'a pas eu les bonnes informations.

M. le maire : J'ai eu X personnes de la ZAC des Peupliers au téléphone, je leur dis vous savez, ce n'est pas moi, appelez le commissariat, je ne peux pas enlever le camion tant qu'il y a une enquête et donc la police nationale m'interdisait de retirer le camion parce qu'il y avait la police judiciaire qui n'avait pas pris toutes les empreintes, voilà. Et dès qu'on a eu cette autorisation on l'a enlevé, on n'est pas passé par notre prestataire, on est passé par un autre prestataire parce que lui n'avait pas le matériel. Mais voilà ça été fait, très rapidement. Donc ce n'est pas lié à la DSP, c'est par rapport à un problème de police judiciaire. Voilà, donc nous n'avons pas voté, je vous propose d'accepter le principe d'une délégation de service public pour la fourrière automobile.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

5-Tarifs de la Restauration scolaire / Pause méridienne

Mme Marie BELLANGER-PLANTAIN, Adjointe, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment : Mercredis Récréatifs, Accueils de loisirs, Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs, Espace Jeunes, Mini-Camps d'été, Séjours de Vacances, Accueil périscolaire, Restauration scolaire / Pause méridienne, Classes de neige / Classes transplantées, ...

Ces offres de service public s'inscrivent dans la volonté municipale d'avoir une politique éducative et familiale qui consiste à la fois à créer les conditions de la réussite éducative et à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Cependant, elles restent soumises tant d'un point de vue de leur organisation que de leur fonctionnement à des normes et des règlements précis fixés par d'autres acteurs que la Ville (Etat, CAF, PMI, Jeunesse et Sports,...).

C'est le cas de la mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi Egalim) ainsi que de l'ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui ont instauré un ensemble de nouvelles mesures dans la restauration collective :

- la première phase obligatoire portait sur la mise en place depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un menu végétarien en restauration scolaire au moins une fois par semaine.
- la seconde phase, qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, oblige à 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans les cantines (restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public).
- la 3^{ème} phase sera basée, à partir de 2025, sur l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe, et de service en matière plastique dans la restauration collective des collectivités locales.

La Ville de Mouvaux doit réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liée aux décisions de l'Etat. S'ajoute également un accroissement sensible des autres charges (revalorisation salariale, hausse des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité...).

Concernant les tarifs de la restauration scolaire, pour faire face à ces augmentations, il convient donc de revoir les tarifs des participations familiales définis par une délibération en date du 31 mars 2021.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » en date du 22 janvier 2022, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter du 1^{er} mars 2022, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

| TARIFS PAUSE MERIDIENNE | | Tarif à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 | Tarif à compter du 1 ^{er} mars 2022 |
|-----------------------------------|-----------------------|--|--|
| TARIF NORMAL | Elémentaire/CLIS/CLAD | 3,70 € | 3,82 € |
| | Maternelle | 3,10 € | 3,23 € |
| TARIF ALLERGIE/PAI Alimentaire | Elémentaire | 2,45 € | 2,45 € |
| | Maternelle | 2,00 € | 2,00 € |
| TARIF A | Elémentaire | 2,75 € | 2,87 € |
| | Maternelle | 2,40 € | 2,53 € |
| TARIF B | Elémentaire | 0,85 € | 0,97 € |
| | Maternelle | 0,80 € | 0,93 € |
| TARIFS EXTERIEURS | Elémentaire | 6,50 € | 6,62 € |
| | Maternelle | 5,50 € | 5,63 € |
| TARIF ENSEIGNANTS ADULTES | | 5,90 € | 6,06 € |

Mme BELLANGER, Rapporteur : Merci Monsieur le maire. Nous avons la mise en œuvre de la loi Egalim qui a instauré un ensemble de nouvelles mesures dans la restauration collective et, il y a une première phase obligatoire portée sur la mise en place depuis le premier Novembre 2019 d'un menu végétarien en restauration scolaire au moins une fois par semaine, ce que nous avons fait. Et la seconde phase qui est entrée en vigueur depuis le premier Janvier 2022 oblige à 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de bio dans les cantines. De ce fait, nous avons subi une hausse de nos prestataires et dès lors nous vous proposons une hausse de 0,12 centimes pour les élémentaires et 0,13 pour les maternelles à compter du premier Mars 2022.

M. le maire : Y a-t-il des prises de parole ? Non ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

6-Tarifs des Accueils de loisirs

M. Romain KALLAS, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment : Mercredis Récréatifs, Accueils de loisirs, Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs, Espace Jeunes, Mini-Camps d'été, Séjours de Vacances, Accueil périscolaire, Restauration scolaire / Pause méridienne, Classes de neige / Classes transplantées, ...

Ces offres de service public s'inscrivent dans la volonté municipale d'avoir une politique éducative et familiale qui consiste à la fois à créer les conditions de la réussite éducative et à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Cependant, elles restent soumises tant d'un point de vue de leur organisation que de leur fonctionnement à des normes et des règlements précis fixés par d'autres acteurs que la Ville (Etat, CAF, PMI, Jeunesse et Sports,...).

C'est le cas de la mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi Egalim) ainsi que de l'ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui ont instauré un ensemble de nouvelles mesures dans la restauration collective :

- la première phase obligatoire portait sur la mise en place depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un menu végétarien en restauration scolaire au moins une fois par semaine
- la seconde phase, qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, oblige à 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans les cantines (restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public).
- la 3^{ème} phase sera basée, à partir de 2025, sur l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe, et de service en matière plastique dans la restauration collective des collectivités locales

La Ville de Mouvaux doit réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liée aux décisions de l'Etat. S'ajoute également un accroissement sensible des autres charges (revalorisation salariale, hausse des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité...).

Concernant les Accueils de Loisirs, pour faire face à ces augmentations, il convient donc de revoir les tarifs des participations familiales définis par une délibération en date du 31 mars 2021.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » en date du 22 Janvier 2022, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'avril 2022, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Pour les mouvallois

| Tranches | Quotient ville | Tarifs actuels journée avec repas | Tarifs journée avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'avril 2022 |
|-----------|-------------------|-----------------------------------|--|
| Tranche 1 | Moins de 2856 € | 4,40 € | 4,53 € |
| Tranche 2 | De 2856€ à 5719€ | 5,40 € | 5,53 € |
| Tranche 3 | De 5720€ à 7619€ | 8,30 € | 8,43 € |
| Tranche 4 | De 7620€ à 9525€ | 9,35 € | 9,48 € |
| Tranche 5 | De 9526€ à 11999€ | 10,55 € | 10,68 € |
| Tranche 6 | Plus de 12000€ | 12,40 € | 12,53 € |

Pour les non mouvallois

| Tranches | Quotient ville | Tarifs actuels journée avec repas | Tarifs journée avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'avril 2022 |
|-----------|-------------------|-----------------------------------|--|
| Tranche 1 | Moins de 2856 € | 23,20 € | 23,33 € |
| Tranche 2 | De 2856€ à 5719€ | 23,40 € | 23,53 € |
| Tranche 3 | De 5720€ à 7619€ | 23,60 € | 23,73 € |
| Tranche 4 | De 7620€ à 9525€ | 23,90 € | 24,03 € |
| Tranche 5 | De 9526€ à 11999€ | 24,20 € | 24,33 € |
| Tranche 6 | Plus de 12000€ | 24,60 € | 24,73 € |

M. KALLAS, Rapporteur : Je vous propose de coupler la délibération 6 sur les accueils de loisirs et la 7 sur les Mercredis récréatifs, c'est exactement la même chose que pour la restauration scolaire. La loi Egalim nous impose certaines mesures et une hausse des coûts de 12 centimes et de 13 centimes selon les maternelles ou les élémentaires. Ces délibérations avaient été discutées en commission et accordées, enfin votées par la commission.

M. le maire : Il y a des prises de parole, non ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Tarifs des Mercredis récréatifs

M. Romain KALLAS, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur :

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment : Mercredis Récréatifs, Accueils de loisirs, Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récréatifs, Espace Jeunes, Mini-Camps d'été, Séjours de Vacances, Accueil périscolaire, Restauration scolaire / Pause méridienne, Classes de neige / Classes transplantées, ...

Ces offres de service public s'inscrivent dans la volonté municipale d'avoir une politique éducative et familiale qui consiste à la fois à créer les conditions de la réussite éducative et à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Cependant, elles restent soumises tant d'un point de vue de leur organisation que de leur fonctionnement à des normes et des règlements précis fixés par d'autres acteurs que la Ville (Etat, CAF, PMI, Jeunesse et Sports,...).

C'est le cas de la mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi Egalim) ainsi que de l'ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui ont instauré un ensemble de nouvelles mesures dans la restauration collective :

- la première phase obligatoire portait sur la mise en place depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un menu végétarien en restauration scolaire au moins une fois par semaine
- la seconde phase, qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, oblige à 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans les cantines (restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public).
- la 3^{ème} phase sera basée, à partir de 2025, sur l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe, et de service en matière plastique dans la restauration collective des collectivités locales

La Ville de Mouvaux doit réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liée aux décisions de l'Etat. S'ajoute également un accroissement sensible des autres charges (revalorisation salariale, hausse des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité...).

Concernant les Accueils de Loisirs, pour faire face à ces augmentations, il convient donc de revoir les tarifs des participations familiales définis par une délibération en date du 31 mars 2021.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » en date du 22 janvier 2022, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter du 27 avril 2022, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Pour les mouvallois

| <u>Tranches</u> | <u>Quotient ville</u> | <u>Tarif journée rentrée 2021</u> | <u>Tarif journée à compter du 27 avril 2022</u> |
|-----------------|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Tranche 1 | Moins de 2856 € | 4,90 € | 5,03 € |
| Tranche 2 | De 2856€ à 5719€ | 5,70 € | 5,83 € |
| Tranche 3 | De 5720€ à 7619€ | 8,60 € | 8,73 € |
| Tranche 4 | De 7620€ à 9525€ | 9,40 € | 9,53 € |
| Tranche 5 | De 9526€ à 11999€ | 10,65 € | 10,78 € |
| Tranche 6 | Plus de 12000€ | 12,25 € | 12,38 € |

Pour les non mouvallois

| <u>Tranches</u> | <u>Quotient ville</u> | <u>Tarif journée rentrée 2021</u> | <u>Tarif journée à compter du 27 avril 2022</u> |
|-----------------|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Tranche 1 | Moins de 2856 € | 23,30 € | 22,93 € |
| Tranche 2 | De 2856€ à 5719€ | 23,70 € | 23,33 € |
| Tranche 3 | De 5720€ à 7619€ | 24,10 € | 23,73 € |
| Tranche 4 | De 7620€ à 9525€ | 24,50 € | 24,13 € |
| Tranche 5 | De 9526€ à 11999€ | 24,90 € | 24,53 € |
| Tranche 6 | Plus de 12000€ | 25,30 € | 24,93 € |

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

8-Tarifs des Accueils périscolaires

M. Romain KALLAS, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles, et notamment : Mercredis Récreatifs, Accueils de loisirs, Garderies Accueil de Loisirs et Mercredis Récreatifs, Espace Jeunes, Mini-Camps d'été, Séjours de Vacances, Accueil périscolaire, Restauration scolaire / Pause méridienne, Classes de neige / Classes transplantées, ...

Ces offres de service public s'inscrivent dans la volonté municipale d'avoir une politique éducative et familiale ambitieuse et de qualité, qui consiste à la fois à créer les conditions de la réussite éducative et à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux propose de réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés au bon fonctionnement de ces services.

La Ville de Mouvaux doit réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liée aux décisions de l'Etat. S'ajoute également un accroissement sensible des autres charges (revalorisation salariale, hausse des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité...).

Concernant les Accueils Périscolaires, pour faire face à ces augmentations, il convient donc de revoir les tarifs des participations familiales qui n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 31 mars 2021.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » en date du 22 Janvier 2022, il est proposé de fixer ces tarifs comme suit, à compter du 1^{er} mars 2022, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Accueils Périscolaires : Pour les mouvallois

| Tranches | quotient ville | TARIFS MATERNELS ACTUELS | | TARIFS MATERNELS A COMPTER DU 1 ^{er} MARS 2022 | |
|----------|--------------------|--------------------------|-----------------|---|-----------------|
| | | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure |
| 1 | moins de 2856 € | 0,95 € | 1,90 € | 0,98 € | 1,96 € |
| 2 | de 2857 € à 5719 € | 1,20 € | 2,40 € | 1,24 € | 2,48 € |
| 3 | de 5720 € à 7619 € | 1,40 € | 2,80 € | 1,44 € | 2,88 € |
| 4 | de 7620 € à 9525 € | 1,55 € | 3,10 € | 1,60 € | 3,20 € |

| | | | | | |
|-----------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------|--|------------------------|
| 5 | de 9526 € à 11999 € | 1,70 € | 3,40 € | 1,75 € | 3,50 € |
| 6 | plus de 12000 € | 1,85 € | 3,70 € | 1,91 € | 3,82 € |
| | | TARIFS MATERNELS ACTUELS | | TARIFS ELEMENTAIRES A COMPTER DU 1^{er} MARS 2022 | |
| Tranches | quotient ville | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure |
| 1 | moins de 2856 € | 0,80 € | 1,60 € | 0,83 € | 1,66 € |
| 2 | de 2857 € à 5719 € | 1,00 € | 2,00 € | 1,03 € | 2,06 € |
| 3 | de 5720 € à 7619 € | 1,20 € | 2,40 € | 1,24 € | 2,48 € |
| 4 | de 7620 € à 9525 € | 1,40 € | 2,80 € | 1,44 € | 2,88 € |
| 5 | de 9526 € à 11999 € | 1,55 € | 3,10 € | 1,60 € | 3,20 € |
| 6 | plus de 12000 € | 1,70 € | 3,40 € | 1,75 € | 3,50 € |

Pour les non mouvallois

| | | | | | |
|-----------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | | TARIFS MATERNELS ACTUELS | | TARIFS MATERNELS A COMPTER DU 1^{er} MARS 2022 | |
| Tranches | quotient ville | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure |
| 1 | moins de 2856 € | 2,65 € | 5,30 € | 2,73 € | 5,46 € |
| 2 | de 2857 € à 5719 € | 2,70 € | 5,40 € | 2,78 € | 5,56 € |
| 3 | de 5720 € à 7619 € | 2,75 € | 5,50 € | 2,84 € | 5,68 € |
| 4 | de 7620 € à 9525 € | 2,80 € | 5,60 € | 2,89 € | 5,78 € |
| 5 | de 9526 € à 11999 € | 2,85 € | 5,70 € | 2,94 € | 5,88 € |
| 6 | plus de 12000 € | 2,90 € | 5,80 € | 2,99 € | 5,98 € |
| | | TARIFS MATERNELS ACTUELS | | TARIFS ELEMENTAIRES A COMPTER DU 1^{er} MARS 2022 | |
| Tranches | quotient ville | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure | Tarif à la demi-heure | Tarif à l'heure |
| 1 | moins de 2856 € | 2,55 € | 5,10 € | 2,63 € | 5,26 € |
| 2 | de 2857 € à 5719 € | 2,60 € | 5,20 € | 2,68 € | 5,36 € |
| 3 | de 5720 € à 7619 € | 2,65 € | 5,30 € | 2,73 € | 5,46 € |
| 4 | de 7620 € à 9525 € | 2,70 € | 5,40 € | 2,78 € | 5,56 € |
| 5 | de 9526 € à 11999 € | 2,75 € | 5,50 € | 2,84 € | 5,68 € |
| 6 | plus de 12000 € | 2,80 € | 5,60 € | 2,89 € | 5,78 € |

M. KALLAS, Rapporteur : Oui, sur les accueils périscolaires c'est la même raison, la loi Egalim qui nous contraint, forcément sur des temps qui sont plus courts et sur des temps où on n'a pas de repas mais une prise de goûters. Mais, comme on l'a évoqué dans le ROB avec Philippe Hervé, on a également une grosse hausse notamment des coûts de l'énergie et des salaires et on a donc proposé en commission une hausse d'environ 3 %. Alors on est au centime puisqu'on a des tarifs à la demi-heure.

M. le maire : Merci. Pas de prise de parole ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9-Aide à l'acquisition d'un dispositif d'alarme anti-intrusion pour les particuliers mouvallois

M. Christian MAUCONDUIT, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

Par délibération en date du 16 juin 2021 et dans la continuité des actions engagées par la Ville en matière de sécurité (développement du réseau de vidéoprotection, recrutement de policiers municipaux...), le Conseil Municipal a souhaité inciter les particuliers Mouvallois à se rendre également acteurs de leur propre sécurité par la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un dispositif d'alarme anti-intrusion à leurs domiciles.

Les cambriolages représentent en effet toujours un traumatisme pour ceux qui en sont les victimes, tant par la perte d'objets ou de valeurs que par la violation de l'espace privé. Il est cependant reconnu que bon nombre de cambriolages pourraient être évités par l'installation d'une alarme anti-intrusion, laquelle comporte, a minima, un véritable effet dissuasif.

Il vous est proposé de poursuivre cette action de la manière suivante :

Dans le cas de l'acquisition d'un dispositif d'alarme anti-intrusion ou de l'abonnement à un tel dispositif, l'aide attribuée s'élèverait à 50 % du coût du dispositif et serait limitée à un montant maximum de 200 €. Elle pourrait être obtenue sur présentation de la facture d'un vendeur ou d'un installateur, que l'installation soit effectuée par le vendeur ou le demandeur, de moins de six mois.

Les conditions d'attribution de cette aide seraient les suivantes :

- être une personne physique, propriétaire occupant ou locataire d'un logement à Mouvaux,
- une seule demande pourrait être effectuée par foyer mouvallois,

- l'aide serait octroyée uniquement pour une première installation ou pour une première année d'abonnement à un dispositif d'alarme anti-intrusion et non pour un renouvellement.

Les justificatifs à fournir par les personnes sollicitant l'attribution de cette aide seraient :

- une copie de la facture acquittée de moins de six mois ou l'attestation de paiement d'un abonnement,
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- un relevé d'identité bancaire ou postale.

Le dispositif serait ouvert pour l'année 2022, selon les conditions définies précédemment.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un dispositif d'alarme anti-intrusion pour les particuliers mouvallois

DIRE que cette aide correspond à 50 % du coût du dispositif dans la limite de 200 € maximum, selon les conditions exposées ci-dessus

DIRE que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal, à hauteur de 8.000 €

AUTORISER Monsieur le Maire ou le conseiller municipal délégué à signer tout document relatif à ce dossier

M. MAUCONDUIT, Rapporteur : Merci monsieur le maire, simplement un prolongement du dispositif qui avait été adopté l'année dernière à partir du mois de Juillet. Simplement nous avons augmenté la somme pour l'acquisition d'alarmes anti-intrusions à 8 000.00 euros. Voilà.

M. le maire : Tu ne vas pas l'augmenter ?

M. MAUCONDUIT : Non.

M. le maire : C'est le budget que tu re-répartis ?

M. MAUCONDUIT : Oui, excusez-moi.

M. le maire : C'est que d'ailleurs avec la délibération qui suit, il y a eu beaucoup de demandes pour les alarmes anti-intrusions, très peu de demandes sur les cannes de protection des véhicules donc comme il y avait 6 000.00 et 4 000.00 ...

M. MAUCONDUIT : 6 000.00 et 2 000.00.

M. le maire : Nan il y avait 6 000.00 et 4 000.00 dans le BP 2021, 6 000.00 pour l'alarme anti-intrusions, 4 000.00 pour les cannes, c'est ça ?

M. MAUCONDUIT : Non, 2 000.00.

M. le maire : Et 2 000.00.

M. MAUCONDUIT : Et 2 000.00 pour les cannes.

M. le maire : Ben non, 6 et 4, c'était 6 et 4. Je suis certains. Et maintenant tu montes à 8 et 2.

M. MAUCONDUIT : C'est ça.

M. le maire : Donc ton enveloppe globale était de 10 000.00. On connaît mieux tes budgets.

M. MAUCONDUIT : C'est ça, moi j'ai une note de Martin qui me dit que c'est 6 et 2, donc.

M. le maire : Non, c'est 6 et 4.

M. MAUCONDUIT : OK.

M. le maire : Combien tu as dépensé sur les dispositifs alarmes anti-intrusions ? Combien il y a eu de demandes de subvention ?

M. MAUCONDUIT : On a eu 35 prises en charge sur les alarmes pour un crédit utilisé de 5 893.80 euros et sur les cannes il y en a eu 13, ce qui fait 499.34 euros, voilà.

M. le maire : Non mais c'est logique. Y a-t-il des prises de parole ?

M. LEBON : Justement, on souhaitait savoir le nombre de foyers Mouvallois qui en avait bénéficié ? Parce que finalement on n'a pas eu de bilan par rapport à ça et peut être aussi profité de demander, parce que ça fait un petit bout de temps, qu'il n'y a pas de réunion sécurité, est-ce qu'il y en a une prochainement qui est prévue ?

M. MAUCONDUIT : Il y en a une qui est prévue le 26 Février où on va traiter aussi les citoyens vigilants On a 13 dossiers en attente encore pour l'année dernière, qu'on va devoir prendre immédiatement en compte.

M. le maire : Et qu'est-ce qu'il y a d'autre à l'ordre du jour de cette réunion sécurité ?

M. MAUCONDUIT : Alors, à l'ordre du jour il y a les citoyens vigilants qui est un gros pavé puisque on est en train de tout réorganiser au niveau des secteurs. Le dossier a été pris en charge par un des policiers et on remet à plat avec Monsieur CORION, qui est voisin vigilant. On a d'ailleurs fusionné nos deux approches sur cette sécurité.

M. le maire : Oui parce qu'il y a les citoyens vigilants, il y a les voisins vigilants, on confond tout parce qu'il y a des associations qui sont différentes, il y a en a d'autres qui sont aussi soutenues par la police nationale, d'autres qui ne sont pas soutenues par la police nationale, il faut qu'on soit bien clairs parce que c'est le même objectif.

M. MAUCONDUIT : C'est ça, c'est pour ça qu'on doit travailler là-dessus.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

10-Aide à l'acquisition d'un dispositif antivol de véhicule automobile pour les particuliers mouvallois

M. Christian MAUCONDUIT, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur ;

Par délibération en date du 16 juin 2021 et dans la continuité des actions engagées par la Ville en matière de sécurité (développement du réseau de vidéoprotection, recrutement de policiers municipaux...), le Conseil Municipal a souhaité inciter les particuliers Mouvallois à se rendre également acteurs de leur propre sécurité par la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un dispositif mécanique antivol pour véhicules automobiles.

Devant l'évolution des techniques de vols recourant de plus en plus souvent à l'électronique, ces dispositifs mécaniques – canne antivol ; bloque-volant ; bloque-levier de vitesse – conservent aujourd'hui toute leur utilité. A défaut d'empêcher les vols, ces dispositifs s'avèrent en effet bien souvent dissuasifs en ralentissant les tentatives.

Il vous est proposé de poursuivre cette action de la manière suivante :

Afin d'encourager les Mouvallois à se prémunir contre les vols de véhicules, il est proposé une aide à l'acquisition de tels dispositifs antivol, s'élevant à 50 % du coût du dispositif et limitée à un montant maximum de 50 €.

Une seule demande pourrait être effectuée par foyer mouvallois,

Les justificatifs à fournir par les personnes sollicitant l'attribution de cette aide seraient :

- une copie de la facture acquittée de moins de six mois à la date de réception du dossier,
- un certificat d'immatriculation d'un véhicule,
- un justificatif de domicile de moins de six mois,
- un relevé d'identité bancaire ou postale.

Le dispositif serait ouvert pour l'année 2022, selon les conditions définies précédemment.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un dispositif mécanique antivol de véhicule automobile pour les particuliers mouvallois

DIRE que cette aide correspond à 50 % du coût du dispositif dans la limite de 50 € maximum, selon les conditions exposées ci-dessus

DIRE que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal, à hauteur de 2.000 €

AUTORISER Monsieur le Maire ou le conseiller municipal délégué à signer tout document relatif à ce dossier

M. le maire : C'est l'aide à l'acquisition d'un dispositif mécanique antivol de véhicule automobile à hauteur de 2 000.00 euros, ceux qui sont pour ? À l'unanimité. Voilà, il est évident que l'année prochaine, après le bilan que tirera Monsieur MAUCONDUIT avec sa commission, on rééquilibrera si nécessaire.

M. MAUCONDUIT : OK.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

11-Lancement d'une concertation autour du projet de réaménagement urbain du site Carbonisage, rue Lorthiois

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Rappel du contexte

Par délibération n° 15C0122 du 13 février 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a engagé une nouvelle contractualisation de partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord Pas-de-Calais pour la période 2015-2019. A la demande de la ville de Mouvaux, le site Carbonisage, Rue Lorthiois, a fait partie des sites prioritaires et a dans ce cadre été décliné en convention opérationnelle au travers la délibération n°15C0903 du 16 octobre 2015 sous l'axe 1 « Foncier de l'habitat et du logement social ».

Dans cette perspective, la friche industrielle a été acquise par l'EPF le 22 novembre 2016, lequel a engagé les travaux de démolition-dépollution nécessaires. Ceux-ci sont quasiment terminés en ce début 2022.

En parallèle, une cession immobilière avec charges a été lancée par la MEL en partenariat avec l'EPF et la Ville.

A l'issue de l'appel à projet, le choix s'est porté, d'un commun accord, sur la proposition portée par le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F NOTRE LOGIS. Après réunion des membres du conseil municipal le 30 janvier 2021, celui-ci a été entériné par délibération métropolitaine du n°21B0156 du 23 avril 2021.

Conformément au cahier des charges, le projet du groupement propose une opération mixte d'habitat et de services. Il s'inscrit également dans la volonté de valorisation du quartier par ses qualités paysagère, environnementale, urbaine et architecturale.

Il est prévu la réalisation de 180 logements maximum avec une mixité entre du logement individuel et collectif, dont 30% de logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI, gérés par le bailleur 3F-NOTRE LOGIS. Le projet propose également la réalisation d'une dizaine de logements en Prêt Social de Location-Accession (PSLA). Des locaux d'activités d'une surface de 550 m² environ, devant accueillir un cabinet médical, des activités de services et un espace co-working, seront également développés.

L'ensemble du projet urbain sera desservi par une nouvelle voie métropolitaine. Il s'articule enfin autour d'espaces paysagers récréatifs et d'un élément central, la réalisation d'un bassin paysager, réservoir de biodiversité. L'ensemble des espaces verts représente 40 % du projet.

Le stationnement s'inscrit pour l'essentiel en sous-sol. Il existe toutefois des places de stationnement en aérien essentiellement pour les maisons individuelles, les visiteurs ou les utilisateurs de la maison médicale et des activités de service.

Objet de la délibération

En vertu du Code de l'urbanisme, les projets de réaménagement urbain peuvent faire l'objet d'une concertation associant les habitants et toutes personnes concernées.

Conformément au dit code, ses objectifs et modalités doivent être établis par délibération du Conseil Municipal.

Objectifs et modalités de la concertation

Faisant suite au travail partenarial partagé entre la Ville, la MEL, l'EPF, les représentants du groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS et des représentants des habitants, la concertation préalable se tiendra du 11 février au 13 mars inclus.

Cette concertation a pour but de partager un projet de réaménagement urbain du site Carbonisage, rue Lorthiois et rue de la Forgette, qui répond aux enjeux d'insertion urbaine, et de qualité architecturale, environnementale et paysagère.

La Ville et le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS s'engagent durant le temps de la concertation :

Pour informer le public :

- A présenter le projet dans le magazine municipal de la Ville du mois de février et inviter le public à faire connaître ses observations.
- A réaliser, à la charge du groupement, un document de 4 pages au minimum qui sera distribué avec le magazine municipal de février
- A publier une information complète sur le site internet municipal avec relai dans la newsletter de la ville.
- A procéder à un affichage informatif en mairie et sur le site rue Lorthiois
- A solliciter la presse pour qu'elle fasse écho de la concertation.

Pour consulter le public :

- Un dossier explicatif nécessaire à la compréhension des enjeux et des orientations du projet de renouvellement urbain sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.
- Un dossier explicatif similaire sera déposé en ligne sur le site internet de la ville
- Après avoir soumis son projet aux membres du conseil municipal, au comité de pilotage composé de riverains, des présidents des syndicats de copropriété voisines du site et du président de conseil de quartier, le groupement PROJECTIM-LOGINOR-3F/NOTRE LOGIS présentera son projet aux membres du conseil de quartier des Francs. A la suite, une réunion publique ouverte à tous sera organisée.
- Des panneaux de présentation du projet seront installés sur site et dans le hall de la mairie.

Pour recueillir l'expression des avis de chacun :

- Un registre papier destiné à recueillir les observations éventuelles à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera mis à disposition du public.
- Un registre en ligne sera ouvert sur le site internet de la ville.
- Des permanences en mairie seront organisées par le groupement pour répondre aux différentes questions.

Au terme de la concertation, un bilan sera dressé au prochain conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'approuver le lancement de la concertation pour le projet de réaménagement urbain du site Carbonisage selon les modalités définies ci-dessus.

M. le maire, Rapporteur : J'ai souhaité prendre cette délibération pour ouvrir donc une concertation publique au niveau donc du projet qui est dans les tuyaux maintenant depuis trop longtemps. Je rappelle quand même qu'on n'a pas eu trop de chance, en 2019 quand le cahier des charges a été lancé, il y avait normalement le choix de l'entreprise qui devait être fait au mois de Mars-Avril 2020 et au mois de Mars-Avril 2020 qu'est-ce qui s'est passé ? Nous étions tous confinés, voilà. Donc tout a été reculé, à la suite donc a été créée toute une phase de concertation en interne, d'une part un comité technique qui s'est constitué, donc comité technique de techniciens qui est là uniquement pour voir en matière de réglementation et technique si le projet tient la route notamment par rapport aux règles d'urbanisme mais aussi par rapport aux règles techniques de constructibilité. Et après, il a été rajouté un CoPil, un comité de pilotage, ce comité de pilotage donc a été constitué d'élus, d'élus de la majorité et de l'opposition mais aussi de tous les responsables ou un responsable, ou un représentant des syndicats de copropriétés jouxtant le foncier du Carbonisage et représentants de la rue de la Forgette. Je rappelle que le cahier des charges qui avait été établi par la Métropole Européenne de Lille en collaboration certes, avec la ville, mais aussi l'EPF, a retenu un groupement d'entreprises qui est le groupement Projectim - Loginor - 3 F Notre Logis. Ce groupement avait été proposé ici, les deux finalistes, au sein du conseil municipal il y a juste un an, nous avons donné notre faveur à

Projectim Loginor par décision du conseil municipal que j'avais transmis au Président de la MEL et le Président de la MEL avait sorti donc une délibération pour officialiser notre choix au mois d'Avril, il y a un an, donc en 2021. Voilà, depuis Avril 2021, le groupement travaille avec le CoTech et le CoPil, on a eu plusieurs réunions de finalisation. Aujourd'hui on a eu un CoPil dernièrement où il nous a semblé que ça tenait donc maintenant il revient donc à présenter au public la totalité de nos réflexions. Donc l'objet de la délibération c'est d'une part, de mettre noir sur blanc ce que l'on va mettre comme moyens pour informer le public parce que ça engage aussi le groupement, il n'y a pas que la ville, ce n'est pas une opération immobilière ville, c'est une opération immobilière privée. Donc le privé doit s'engager aussi à mettre des moyens de communication à disposition du public Mouvallois. Donc en ce qui nous concerne, nous on prend en charge la publication de présentation de la genèse du projet dans notre magazine municipal. Le groupement, c'est à sa charge, va faire un document que nous allons distribuer avec le magazine, qui sera produit donc par le groupement Projectim – Loginor - 3 F Notre Logis. Il y aura une information complète qui sera reprise sur notre site internet et qui sera réalisée par le groupement, donc c'est le groupement qui va mettre à disposition toutes les données liées au projet et il y aura donc un lien avec notre site internet, il y aura un affichage pour bien présenter donc toute cette mesure de concertation, un affichage sur le site c'est-à-dire qu'ils vont mettre des panneaux avec le projet, le plan de situation ainsi que la genèse du projet ainsi que, à la mairie, ici dans le hall de la mairie. Donc pendant un mois où on sollicitera la presse si elle veut bien faire l'écho de cette large concertation. Il y aura pour le public donc un dossier explicatif où il pourra donc voir toutes les données. Il y a aussi des permanences qui seront assurées par le groupement pour répondre à toutes les interrogations du public, donc il y a deux permanences qui sont prévues où le groupement répondra donc à toutes les sollicitations. Il y aura aussi un registre, comme une enquête publique, il y aura un registre qui sera à disposition de la population, ils mettront ce qu'ils veulent, exactement comme une enquête publique. Voilà, et au terme de la concertation donc au prochain conseil, le 30 Mars, nous aurons l'occasion de présenter donc, le groupement viendra présenter le fruit de la concertation ainsi que les propositions, si il y a des propositions d'amélioration qui sont apportées au niveau du projet, et comme ça nous aurons, nous, la totale information concernant le réaménagement du site du Carbonisage. Y a-t-il des questions, des prises de parole ? Monsieur LEBON.

M. LEBON : Merci monsieur DURAND. Vous vous doutez bien que le terme de concertation, je vous l'ai déjà évoqué à bon nombre de reprises, pose problème, vous indiquez dans cette délibération le lancement d'une concertation mais c'est sans doute plutôt le lancement d'une présentation du projet de réaménagement urbain du site du Carbonisage. Une concertation c'est quoi, c'est principalement par exemple, convier les riverains directs du site, à participer à l'écriture du cahier des charges qui, rappelons-le, comme ce que vous avez indiqué, a été rédigé par la MEL, l'EPF mais aussi par la ville de Mouvaux, ce qui n'a pas été le cas. C'est mettre à disposition des riverains et des élus, les 13 dossiers déposés par les promoteurs, ce qui n'a pas non plus été le cas. Vous avez préféré Monsieur DURAND, organiser une réunion avec l'ensemble du conseil municipal afin que ce dernier se prononce entre deux dossiers choisis par vous-même. Vous avez par ailleurs, confirmé lors de cette réunion, que vous renonciez à l'implantation des gens du voyage sur ce site. Rappelons quand même que cette décision a été prise suite à des démarches entreprises notamment par une association de riverains qui a été créée suite à ce projet du Carbonisage. Lors des réunions du comité de pilotage, plusieurs intervenants se sont exprimés sur la densification du site et notamment sur le nombre de logements prévus. Il vous a été demandé, par ces intervenants, de privilégier le nombre de 120 logements, donc là aussi il est important de rappeler que dans le cahier des charges il était précisé que le nombre de logements sera compris entre 120 et 180. Vous n'y avez pas donné suite et le projet comporte donc bien le maximum de logements à savoir 180. Chacun comprendra bien que la concertation préalable à tout grand projet n'est pas la règle à Mouvaux. Nous notons cependant que cette présentation permettra quand même à l'ensemble des Mouvallois de connaître l'avenir de ce site et nous sommes favorables à cette présentation mais nous serions encore plus favorables à une réelle concertation. Je vous remercie de votre attention.

M. la maire : Monsieur LEBON, le réaménagement du site du Carbonisage date depuis 2011, plus de 10 ans, 10 ans où il y a eu toute une phase de concertation de 2011 à 2015, vous n'étiez peut-être pas là. Toute une phase avec réunions publiques, conseils de quartier sur l'intégration urbaine du site du Carbonisage. Il y a eu une modification en 2016 parce que nous n'étions pas en accord avec le promoteur, c'était une relation, je rappelle que le site appartenait à un privé, la société COMTEX qui s'était mise en cheville avec un promoteur et ça ne répondait pas à nos attentes. Je rappelle que l'ex coefficient d'occupation des sols prévoit pour le site du Carbonisage, pouvait prévoir, la réalisation de 350 logements, 350 logements. On a justement saisi l'EPF pour dire à l'EPF « Stop » il faut qu'on devienne maîtres avec la MEL pour pas qu'il y ait n'importe quoi sur le site. 2016. L'EPF a trainé parce qu'il y avait quoi, une phase administrative de dépollution, un cahier de dépollution parce qu'il faut dire qu'il est bien compliqué le site. Dépollution, il y en a quand même pour 3,5 millions de dépollution, voilà, dépollution et déconstruction. Après, la MEL a établi un cahier des charges, le cahier des charges il a été discuté en conseil municipal, vous n'y étiez pas au conseil municipal Monsieur LEBON, Monsieur HALLÉ peut en parler, vous n'étiez pas au conseil, voilà. Ce cahier des charges il a été établi, certes il y a des divergences mais il faut bien correspondre entre 180 logements ce qu'on a posé et 350 logements, il y a quand même une sacrée différence. Et le projet qui a été choisi, les deux finalistes, arrêtez de dire ça, ce n'est pas moi qui ai choisi, ce n'est pas Eric DURAND qui l'a choisi, il a été présenté à vous, vous l'avez tous choisi. Les deux finalistes, ils ont été choisis par les techniciens, en fonction de grilles de sélection, exactement comme un appel d'offres, ils ont des critères, 2 points, 3 points et voilà les deux finalistes, vous les présentez à votre conseil. Voilà, les deux finalistes. Et franchement j'ai eu le plaisir de voir, non pas les 13 non plus, il y a eu 12 dossiers déposés et sur les 12 dossiers déposés vous pouvez en mettre tout de suite déjà allez, 8 à la poubelle. Alors là, je n'ose même pas vous les montrer les 8. C'est inimaginable, donc ces 8 là, ils ont été à la poubelle. Il en restait vraiment trois et encore les deux finalistes, le troisième il a tout de suite été écarté au niveau du nombre de points. Et c'est vous qui avez choisi, c'est vous qui avez eu, voilà les deux dossiers qui ont été présentés ici dans le détail et vous avez choisi. Alors, oui je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec vous sur la sémantique, peut-être pas concertation, peut être présentation. Parce que vous le savez, j'ai un peu l'habitude quand même de mettre autour de la table, vous pouvez mettre autour de la table pour faire de la co-construction, mettez tous les habitants il y en a un qui va dire « moi je vais mettre le jardin là, moi je vais mettre ça là » et vous allez avoir un projet qui va être comme ça. De temps en temps il faut donner un petit peu des orientations et après on monte. C'est ce qui a été fait avec le Cotech et le CoPil, surtout le CoPil, vous avez participé au CoPil, il y a d'autres personnes dans la salle qui ont participé au CoPil. Au CoPil vous avez tout le loisir de pouvoir vous exprimer, non ? Je dis « exprimez-vous, c'est maintenant qu'il faut vous exprimer, il faut le dire ce qui ne va pas, dites ce que vous voulez » etc ... Et il y en a un qui ont pris la parole, vous avez pris d'ailleurs de temps en temps la parole. Voilà, il faut s'exprimer, voilà. Donc maintenant moi je présente le projet le plus large possible, la concertation et la co-construction, j'ai quand même quelques années quand même, j'ai quelques années quand même d'expérience dans ce domaine, qu'on me dise que je ne concerte pas bon, ça m'indiffère si vous voulez, ça m'indiffère parce que je sais, c'est de la fake news, je sais que c'est de la fake news. Quand on me dit « Monsieur le maire vous ne concertez pas les Mouvallois sur tel projet », si vous déposez un permis de construire, je dois consulter les Mouvallois concernant votre permis de construire, non ? Je n'ai pas le droit, parce que je n'ai pas le droit de transmettre des pièces qui vous appartiennent. Voilà, et quand c'est privé, vous voyez, sur le site comme Etam, comme Courtepaille ou comme Caquant, on n'a pas été co-concertés, il n'y avait aucun droit de ma part de dire au promoteur ou au propriétaire « j'exige la concertation, j'exige que l'on revoie votre dossier ». Sur Etam, qui sera présenté sous peu, vous imaginez quand j'ai dit au promoteur « il y a un étage de trop » et pourtant il pouvait le faire l'étage, il avait le droit en matière de réglementation et on a tenu, on a tenu. Ça fait un an, un an avec Etam qu'on est en discussion, un an. Sur le projet de la friche Caquant un an, sur Courtepaille ça va durer un bail parce qu'on vient de rejeter leur système, on en veut pas, voilà. Donc quand on me dit pas de concertation, comment ça se fait que je mets un an à signer un permis de construire ? Ça tape sur mon bureau, ce n'est pas possible je vous dis parce que quand on dépose un permis de construire j'ai une réglementation, ça dépend où dans quel endroit, j'ai 5 mois maximum pour le signer. Et si il remplit les obligations, c'est les réglementations d'urbanisme, je n'ai qu'à signer point barre, sinon le promoteur ou le propriétaire, peuvent m'attaquer moi en justice pour non délibération de leur PC, voilà. Voilà ce que je souhaitais, ah oui, si un petit point, un petit point encore, pour les gens du voyage, je vous remercie, vous avez été contre l'implantation des gens du voyage mais ce n'est pas grâce à vous, c'est grâce au PLU 2, c'est pas vous. Le PLU 2, l'enquêteur a retiré, pas simplement chez nous, partout sur la Métropole, l'habitat adapté. Moi, j'étais le premier à retirer, j'ai saisi cette opportunité d'enquêteur. Voilà, donc j'ai dit OK je retire, là je retire. Sur les gens du voyage, je n'ai jamais demandé, on me l'a imposé, imposé, dictat de la MEL. Dans le cahier des charges, le cahier des charges c'est la MEL qui l'a créé, « vous devez faire les gens du voyage, point barre ». Ils n'ont jamais demandé mon avis. Comme dans certains points du cahier des charges, on m'a dit « ça va être comme ça » sur la question à prix maîtrisé ça va être comme ça, sur le nombre de logements ça va être

comme ça, je n'ai pas eu mon mot à dire. Alors si, quand il y a eu cette notion d'enquêteur je suis vite monté au créneau en disant « tac, tac » et tous mes collègues ils m'ont tous appelé en disant « comment t'as fait pour retirer ? ». On ne les a pas retiré, on va les mettre ailleurs. Voilà, c'est pour ça que je me permettais d'avoir cette petite précision sur les gens du voyage. Monsieur LEBON.

M. LEBON : Je vous remercie en tout cas de confirmer que ce n'est pas réellement une concertation mais plus une présentation., c'est ce que vous avez dit.

M. le maire : Oui, c'est une concertation-présentation.

M. LEBON : Est-ce que vous acceptez dans ce cas-là d'ajouter le mot « présentation » ?

M. le maire : Non.

M. LEBON : Et bien c'est surprenant.

M. le maire : Non c'est une concertation.

M. LEBON : Bon.

M. le maire : Non, parce qu'une présentation ça veut dire que le projet est figé. Aujourd'hui la concertation c'est quoi, le projet il va être présenté. Si par exemple il y a un Mouvallois qui dit, une idée géniale « il y a ça, il faudrait faire ça », on peut le bouger. Si c'est une présentation, c'est figé, voilà. On a fait, au niveau du CoPil, le dernier CoPil qu'on a eu, on s'est dit ça tient la route, bon donc on peut présenter avec tous les apports que l'on a portés. On a porté quand même pas mal de points mais il y a peut-être un Mouvallois qui va avoir une idée lumineuse qu'on n'a pas eue et qui va dire « tiens » et j'allume la lumière et puis poum on va sauter dessus. Voilà, donc c'est une concertation.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

12-Motion Grand Boulevard

M. le maire : L'ordre du jour étant épuisé, j'ai reçu donc de la part de Monsieur LEBON, la possibilité de déposer deux motions et je lui laisse la parole.

M. LEBON : Merci monsieur DURAND. Oui, deux motions au sujet donc du grand boulevard. Monsieur DURAND et chaque conseiller municipal ont été destinataires d'un courrier de l'Association de Défense du Grand Boulevard, daté du 11 Novembre 2021. Cette association a vu le jour suite à l'expérimentation de piétonisation mené par la ville de Mouvaux et la MEL sur le grand boulevard, l'été dernier jusqu'à l'automne, sans concertation au préalable des riverains et plus généralement des Mouvallois. Dans ce courrier, monsieur Jacques BIZET qui est président de l'association indique que plus de 500 foyers, soit plus de 1 500 personnes physiques, se sont engagées afin de soutenir les démarches qui ont été entreprises. Toujours dans ce courrier, monsieur BIZET demande de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal deux motions. Notre groupe Mouvaux avec Vous a donc sollicité monsieur DURAND afin de connaître la suite qu'il comptait donner à ce courrier et à ces deux motions. Bon malheureusement monsieur DURAND ne nous a pas formulé de réponse précise et constructive. Vous connaissez, chers collègues du conseil municipal, l'attachement pour notre groupe à l'écoute des Mouvalloises et des Mouvallois ainsi qu'à la co-construction au quotidien. C'est pourquoi, nous tenons à souligner les démarches entreprises par cette association et souhaitons que la municipalité accède favorablement à deux motions qui sont, donc la première : la ville de Mouvaux décide de ne pas renouveler ou pérenniser l'expérimentation du POC tel que mise en place en 2021 sur le grand boulevard. Et la deuxième motion : c'est la ville de Mouvaux qui s'engage à apporter devant la Métropole Européenne de Lille son concours afin de classer le grand boulevard et de le mettre sur la liste additionnelle des monuments remarquables ou historiques de la Métropole. S'agissant de motions, notre groupe demande la mise au vote immédiate, conformément aux dispositions du CGCT et du règlement intérieur du conseil municipal. Je vous remercie de votre attention.

M. le maire : Merci. Avant de proposer au vote, d'une part, votre dernière phrase n'est pas forcément respectueuse du règlement intérieur parce que j'ai la possibilité en tant que président de séance de mettre les deux motions devant la commission compétente pour discussion, analyse et revenir après au conseil. Mais je ne souhaite pas botter en touche. Je n'ai pas posé ces motions parce que je les partage pas, voilà. Vous avez souhaité les poser, vous les posez, c'est votre droit. C'est ce que je vous ai d'ailleurs répondu, c'est votre droit. Déjà, premièrement, j'ai beaucoup de respect pour le président de cette association que je connais un peu, beaucoup de respect, mais quand on m'écrit que, presque la majorité, voir la quasi-totalité des habitants de la commune ont été contre, je ne peux pas être d'accord. Personnellement, vous faites état de 500 feuilles de pétitions, j'en ai 10, elles sont où les 490 qui manquent ? Je ne les ai pas. On m'annonce des chiffres, je ne les ai pas. Par contre je peux dire oui, il y a eu débat. Et quand vous me dites concertation, il y a eu concertation, il y a eu débat. On a mis une expérimentation grandeur nature, on ne l'a pas imposée, c'est une expérimentation grandeur nature qui a fait l'objet d'un débat et d'une discussion de tout le monde, voilà. Il y a eu débat, on a retiré et je vais expliquer pourquoi on l'a retiré, parce que je vais vous dire, il y a ceux qui sont d'une certaine forme de génération qui sont liés au tout bagnole et il y a ceux d'une autre génération qui voient plus sur des déplacements alternatifs. Et, ce n'est pas moi qui le dit, il y a eu la presse qui s'en est emparée et, parce que les gens se sont dit « Monsieur le maire, c'est mitigé, vous avez un conflit de générations, voilà entre les deux ». Alors ça, déjà, je ne peux pas accepter qu'on me dise la totalité des Mouvallois, d'ailleurs si je fais, je ne vais pas le faire hein mais si je fais un sondage là, je suis persuadé qu'il y a une nette majorité pour l'expérimentation, vous voyez. Mais même vous, même vous, parce que vous êtes en contradiction avec vos écrits, je lis « valoriser le grand boulevard en partenariat avec la MEL qui ne doit plus être une frontière coupant la ville en deux », c'est vous qui l'avez écrit, je n'invente pas. J'ajoute, votre proposition qui me semble irréalisable « création d'une passerelle piétons et cyclistes surplombant le grand boulevard pour relier le cœur de ville et la mairie ». Dernièrement, je l'ai lu encore, vous avez insisté, vous avez continué à écrire « la valorisation de notre grand boulevard dans le respect de son histoire pour qu'il ne soit plus une frontière coupant la ville en deux ». Donc vous ne pouvez être que favorable, laissez-moi terminer, vous répondrez après, si vous le voulez. L'expérimentation elle est finie. L'expérimentation a été déterminée en 2018, en 2019 on est tombé en accord, en 2020, en 2019, Septembre 2019, on nous a dit on ne va peut-être pas la lancer parce que 2020 il y a des élections. OK. Qu'est-ce qui s'est passé après 2020 ? Confinement, 3 mois fermés. Pas d'expérimentation, on a repoussé, on a repoussé, on a repoussé. Et en 2021 on l'a fait parce que la MEL, qui était à cette expérimentation mais attention les villes de Tourcoing et de Mouvaux étaient d'accord hein, OK ? on était bien d'accord, ils avaient loué, donc soit ils payaient et ils restaient là-bas ou soit on les utilisait. Moi je dis, on les utilise. Donc elle n'a pas de sens si Tourcoing n'est pas là, ça ne sert à rien, le sens de ça c'était la liaison jusqu'au pont hydraulique. Voilà l'expérimentation n'a pas de sens, je le dis haut et fort. Elle va peut-être retrouver un sens un jour quand il y aura la connexion avec la connexion du Ferrain, parce que ça arrive la liaison du Ferrain, ils sont occupés de faire le pont Gambetta, ils ont fini notre pont là, qui n'est pas chez nous qui est à Tourcoing, ils vont attaquer cette année la liaison du Ferrain. On va voir les personnes en vélo qui vont monter, qui vont descendre voilà près du grand boulevard, bon. Deuxième point, le problème les financements, la MEL a lancé cette expérimentation mais pas de budget en face. Il y en a pour une paire de millions d'euros si on veut faire des aménagements, il n'y a pas de budget. Et je pèse mes mots mais la MEL va être confrontée aux mêmes problèmes que j'évoquais tout à l'heure dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, il n'y en aura pas pour le volume qui avait été déterminé dans le PPI, les prix 30 % en plus, vous pouvez calculer qu'il y aura déjà 30 % d'opérations en minimum en moins sur le PPI. Et donc quand on regarde j'ai des priorités autres que le grand boulevard. Allez dans une rue qui est chère à quelqu'un de notre groupe, la rue Jules Watteeuw, elle ne mérite pas une remise à niveau complète ? c'est une de mes priorités, la rue Jules Watteeuw il y en a pour un million aujourd'hui, je ne sais pas ce que se sera demain, peut-être 1,2 million, 1,3 million. Donc voilà les priorités. Troisième point, j'ai voulu secouer le cocotier, je fais partie de la commission transport, mobilité à la MEL et j'ai été rapporteur de mon groupe sur le schéma de développement des infrastructures de transport et je dois pas être trop mauvais parce que quand je prends la parole au niveau du SDIT, je suis écouté. J'ai développé le principe de la modernisation du tramway il y a déjà 4 ou 5 ans en disant « alerte dans la demeure, vous me sortez des métros avec des 52 mètres, vous me sortez ci, vous me sortez là mais regardez un petit peu le tramway, il a 30 ans le tramway, il est vieillot, il est complètement dépassé, si on ne s'y prend pas maintenant il sera complètement désuet. Et la MEL m'a suivi, ils ont fait toute une analyse et il est acté, la rénovation du tramway 2024 actée, 150 millions d'euros actés, pour tout le tramway. Et non seulement c'est acté, donc rénovation c'est-à-dire complète, c'est pas ce qu'ils avaient fait en 2014 hein c'est-à-dire ils ont mis deux coups de peinture et puis ils ont changé les logos, non, nouvelles locos. Et en plus derrière nouveaux tramways avec plus grosse capacité, on monte au niveau de la capacité du tramway,

alors j'ai plus le chiffre, on doit monter à 150 maintenant, on va monter à 190 sur la capacité du tramway. Donc, un tramway moderne, un tramway avec une plus grande capacité, donc plus grande capacité qu'est-ce qui se passe, ils agrandissent, on va refaire les quais. J'ai aussi proposé à la MEL je dis, profitons de l'occasion qui nous est donnée de réfléchir à une végétalisation des stations de tramways. L'idée a été retenue. Même chose, j'ai dit tout le monde veut augmenter le cadencement des tramways « ouais le tramway, il n'y en a pas assez », mais pour augmenter le cadencement il faut des locomotives, il y en a 24 aujourd'hui, si je prends toujours les deux, trois ou quatre qui sont en réparation ou entretien, il y en a 20, si on augmentait le cadencement, il faut mettre une 21^{ème} ou une 22, voilà. Et là on a mis aussi en option 6 rames supplémentaires pour augmenter le cadencement. Et qu'est-ce qu'on a aussi derrière, c'est la liaison de notre tramway, ah c'est vrai que je vois moi la mairie c'est la seule mairie du grand boulevard, tous les jours je le regarde. D'un côté ce tramway on est en connexion avec les deux belles gares de notre Métropole Européenne de Lille, la gare Lille Europe et la gare Lille Flandres. Tout le monde sait que ces deux gares sont à saturation, la gare Lille Europe c'est uniquement pour les grands transports Thalys vers l'Angleterre et l'Europe du Nord, la gare Lille Flandres devient un peu la gare desserte TER région Parisienne et région Hauts de France c'est-à-dire les liaisons Paris. Aujourd'hui les TGV moyenne et longue distances en grande majorité Ouigo ils partent d'où ? Tourcoing. Tourcoing va être la troisième gare de la Métropole Européenne de Lille sur les moyens et longs courriers. Et je travaille à mettre en connexion Mouvaux avec la gare de Tourcoing. Et pour être en connexion il faut avoir le schéma de développement des infrastructures et avoir la réalisation de la connexion avec le tramway qui est aujourd'hui en cul de sac et avoir une liaison de tramway qui va partir d'un côté vers Neuville en Ferrain et de l'autre côté qui va rejoindre la gare de Tourcoing. C'est-à-dire que de Mouvaux on pourra prendre le tramway, d'un côté on aura les deux plus grandes gares et de l'autre côté on aura la troisième gare, voilà. Et je me bats là-dessus. Donc, je reviens sur l'expérimentation, au passage, arrêtons tous de dire des bêtises, Mongy n'est pas le créateur du grand boulevard, j'ai lu des choses mais ça ... qui m'ont fait un peu froid dans le dos. C'est vrai, je partage une passion commune avec mon collègue maire de Marcq en Baroeul, c'est que nous sommes des passionnés du grand boulevard, on a écrit sur le grand boulevard, j'ai fait plusieurs conférences sur le grand boulevard et quand j'entends « Mongy créateur » non, Mongy n'y est strictement pour rien sur la création du grand boulevard. Mongy il a créé le Mongy et il a installé le Mongy sur le grand boulevard. Et ceux qui ont créé le grand boulevard, les gens ne connaissent pas, c'est messieurs GUILLAIN et STOCLET, ce sont les deux grands créateurs. Alors il y en a un, tous les deux ingénieurs des ponts et chaussées, ce n'est pas le fruit du hasard non plus, il y en a un qui était ingénieur des ponts et chaussées et qui était député, conseiller général et qui était le président de la commission voirie à l'époque au niveau du Département. Et le deuxième STOCLET, c'était son ingénieur qui était le chef du service des voiries et c'est les deux qui ont créé le grand boulevard. Et vous savez comment ils ont créé le grand boulevard, parce qu'ils n'avaient pas un rond pour créer le grand boulevard, 50 mètres de large, 14 kilomètres de long, ils ont été voir tous les propriétaires et ils ont dit aux propriétaires « voilà, tu me donnes pour rien du tout ton champs de patates, nous on va créer un grand boulevard de chaque côté, et tu auras des droits à construire ». Faut pas être trop imbécile pour vite réfléchir la chose. Donc ils ont eu des terrains pour presque rien et c'est pour ça que tout le long du grand boulevard, il y a eu des constructions qui ont été faites. Mais je reviens sur la première motion, supprimer de façon définitive tout projet ayant pour but d'améliorer ou de modifier le grand boulevard, je ne peux pas être d'accord, c'est de l'immobilisme et vous ne pouvez pas être d'accord parce que vous l'avez écrit que vous voulez, vous, modifier le grand boulevard. En prenant cette motion là ...

M. LEBON : Ce n'est pas la motion ...

M. le maire : Ah si la motion c'est « la ville de Mouvaux décide de ne pas renouveler et pérenniser l'exposition du POC telle que mise en place en 2020 sur le grand boulevard ». Mais laissez-moi terminer.

M. LEBON : Mais c'est celle là, c'est pas des travaux en général, c'est bien pour ça que c'est très précis Monsieur Durand..

M. DURAND : Non, non, je ne veux pas interdire de modifier le grand boulevard pour l'améliorer, d'une façon avantageuse, du style la végétalisation ou l'amélioration de certains espaces. Regardons ce qui se passe, parce que je vais sauter sur la deuxième motion, sur l'identité remarquable du grand boulevard, d'ailleurs pourquoi qu'on l'appelle le grand boulevard ? Vous le savez ? Pas parce qu'il est grand mais parce que c'était la plus grande infrastructure routière au monde créée au début du siècle passé. Et c'est pour ça qu'on disait, tout le monde, c'est le grand boulevard. Ça c'était le petit clin d'œil. Donc ce qui se passe, est-ce que on peut comparer notre grand boulevard avec les Champs Elysées ? Champs Elysées c'est mondialement connu, vous êtes d'accord ? Champs Elysées c'est quand même la plus belle artère du monde, tout le monde le dit. On peut la comparer à notre grand boulevard, ce sont nos Champs Elysées. Vous avez vu un petit peu ce qui se prépare sur les Champs Elysées pour 2024, non ? Ils vont réduire, ils vont réduire les voiries et ils vont végétaliser, ils vont faire ce qu'on a fait en expérimentation, à Paris, Champs Elysées. Vous voyez, c'est marrant hein. Donc, et d'ailleurs soulignons quand même que, la transformation des Champs Elysées a été amorcée déjà en 1990, c'était une véritable autoroute, Jacques CHIRAC était alors maire de Paris, a déjà réduit sur deux voies de circulation hein, retire deux voies pour agrandir les trottoirs. Donc moi, je dirais même qu'il n'y a pas un grand boulevard, il y a des grands boulevards et malheureusement, pourquoi je dis ça, parce que notre grand boulevard il a été massacré, massacré sur sa longueur dans les années 60 et 70 parce qu'on a donné la priorité à la voiture et la voiture à toute vitesse. Regardez notre traitement à nous qui le plus beau des traitements, la Côte Joire et la phase Mouvaux jusque Tourcoing, le boulevard est resté un petit peu dans son jus, sauf sur la partie centrale, il est resté dans son jus. Regardez ce qu'il est devenu sur le tronçon commun, il n'y a plus d'arbres, les arbres ils ont été retirés parce qu'il y avait les réseaux il fallait les passer, c'était soit les réseaux, soit les arbres, on a rasé, il n'y a plus ce côté végétal. On a construit partout, on a mis des mini tunnels, les voitures elles roulent comme des blindes. On a fait une autoroute urbaine. Moi, j'ai la chance d'avoir ici à Mouvaux, comme vous toutes et tous, un grand boulevard qui est dans son jus. Est-ce qu'il est dans mon intention de le transformer en autoroute urbaine, je vous le dis tout de suite « non, non » ce n'est pas mon intention, voilà. J'en prends la responsabilité, je l'ai toujours prise, je le dis haut et fort depuis de nombreuses années. Alors, aussi sur le manque de concertation, franchement là aussi Jérémie il l'a présenté en commission, il l'a présenté en conseil de quartier, etc, etc ... Une expérimentation j'entends. Sur la deuxième motion, parce que les deux vont de paires, la deuxième, le classement du grand boulevard. Si on classe le grand boulevard, c'est sur sa totalité, il n'est pas classable sur le tronçon commun, il n'a plus rien à voir. Est-ce que vous avez déjà vu en France classer une autoroute, on ne classe pas une autoroute en France. Et je suis d'accord pour le classement moi, à une seule condition, comme toutes choses, on revient à son caractère original, et oui. Son caractère original c'était quoi, deux voies sur la partie centrale, c'était des voies pour des vélocipèdes, les pistes cavalières, voilà, une voie apaisée. Bon au-delà de cet aspect-là, fini l'esprit de boutade, depuis 2016 je demande à la MEL une reconnaissance du grand boulevard en site patrimonial remarquable. Donc ça, il faut que j'ai l'accord de la totalité des maires. Alors la MEL ne leur a pas donné dans le cadre du PLU2 mais il nous a apporté des éléments pour classer le grand boulevard, pour garder le grand boulevard dans son jus. Je vais les lire, premier élément : la possibilité de mettre des IPAP, c'est inventaire, classer une propriété, inventaire du patrimoine architectural et paysager. Parce que le grand boulevard, il n'y a pas que sa voie bétonnée, sa voie macadamisée, il y a aussi tout son environnement, les arbres, les maisons de chaque côté, etc, etc ... Je n'ai pas envie, à Mouvaux, d'avoir des résidences tout le long du grand boulevard, comme il existe sur le tronçon commun. Non, donc j'ai demandé des classements IPAP de certaines propriétés qui sont sur le grand boulevard, analyse des unes derrière les autres, une vingtaine. On va dire tiens là un promoteur, qu'est-ce qu'il pourrait faire ? Lui il va raser la maison, il y a 5 000 mètres carrés de jardin derrière et puis il va nous construire un beau petit immeuble parce qu'il aura le droit de le construire. On a réussi à avoir ça, un. Deuxièmement on a réussi à avoir des secteurs parc et des secteurs parc renforcés. Qu'est-ce que ça fait ces secteurs ? C'est que vous êtes obligés d'avoir une végétalisation et vous êtes limités dans votre emprise foncière en matière de construction. On a fait aussi des marges de recul, c'est-à-dire que quelqu'un qui rase une maison il ne peut pas construire à la limite de propriété, il est obligé de reculer de 10 mètres sur le grand boulevard, pourquoi, pour retirer aussi l'appétit des promoteurs. Et dernier point, sur le règlement de la publicité, ça ne vous a pas échappé que le grand boulevard a fait l'objet d'une attention toute particulière au niveau du règlement de la publicité et qu'il y a eu une diminution très sensible de la publicité sur le grand boulevard. Voilà, donc c'est pour tous ces points là que, personnellement, je ne voterai pas les deux motions qui sont proposées même si j'apporte beaucoup de respect au président et membres de l'association et qu'on a à peu près les mêmes objectifs en matière de défense de notre grand boulevard.

M. LEBON : Je peux vous répondre ?

M. le maire : Bien sûr.

M. LEBON : Merci Monsieur DURAND. D'abord je tiens à vous remercier de souligner les différentes propositions de notre groupe, même si ce n'est pas le débat aujourd'hui, ce n'est pas la question qui est importante, en effet, nous faisons des propositions intéressantes aussi sur le grand boulevard. Je suis toujours un peu surpris de vous entendre tenir votre discours sur les sondages, pourquoi vous ne souhaitez pas mettre de sondage en place à Mouvaux ? Si vous êtes certain que les Mouvallois seront d'accord, par exemple, avec ce type d'expérimentation, vous avez peur de quoi ? Mettez un sondage en place, très simple, en demandant simplement, voilà des questions oui/non, des réponses des Mouvallois et qui puissent se positionner. Enfin, c'est toujours un peu surprenant. Après vous avez fait un long monologue en reprenant l'histoire du grand boulevard, vous nous parlez du tramway c'est très bien les travaux du tramway, la gare, les Champs Elysées, enfin bref c'est très bien mais là il s'agit quand même de répondre simplement à des Mouvallois qui vous ont questionné, qui nous ont tous questionné sur un sujet très précis. Alors sur le monologue sur tout ça, c'est très bien mais c'est pas ce qui nous intéresse Monsieur DURAND, ce qui nous intéresse c'est ce qui a été demandé par cette association, par ces Mouvallois, 500 foyers c'est ce qui est écrit, apparemment il y en a même bien plus, il y a plus de 700 foyers, c'est pas ce qui est écrit dans le courrier, je suis d'accord avec vous, après que vous n'avez pas eu les éléments ça je n'en sais rien, moi j'ai simplement souhaité avec les membres de notre groupe, répondre à un courrier qui nous a été adressé. C'est tout. Après sur les deux motions, chacun fera ce que bon lui semble. Vous parlez en 2016, vous indiquez que vous souhaiteriez que le site du grand boulevard ce soit un site patrimonial remarquable, on peut peut-être commencer déjà par ça et puis mettre les choses en place.

M. le maire : Je l'ai déjà redemandé, dans le cadre du PLU3, j'ai déjà écrit, c'est déjà fait.

M. LEBON : Et là, vous en êtes où par rapport à ça ?

M. le maire : Et le PLU3, on en est où sur le PLU3 ?

M. LEBON : Non mais par rapport au site patrimonial remarquable justement ?

M. le maire : Justement, j'ai demandé la réinscription dans le PLU3. Le PLU2 ne va plus exister, il n'existe plus. Donc on est dans la démarche aujourd'hui d'une enquête publique pour le PLU3 et donc dans le cadre du PLU3 la ville de Mouvaux a redemandé l'inscription donc du grand boulevard. Je dois réunir d'ailleurs prochainement l'ensemble des maires, bon malheureusement il y en a toujours quelques-uns qui me font toujours défaut. La maire de Lille, et oui il y a le grand boulevard qui arrive à Lille. Chaque fois que je fais une réunion il n'y a jamais un représentant de la ville de Lille. C'est dommage, bon, voilà. Et il faut qu'on ait l'unanimité des maires, vous calculez il y en a 9 des maires hein, voilà. Donc, je maintiens, je ne partage pas les motions telles qu'elles sont posées. Je partage l'objectif de l'association mais pas de motions aussi radicales, voilà. Je respecte beaucoup, encore une fois, le président de cette association. La concertation et le sondage mais c'est une expérimentation, on a eu la chance d'avoir cette expérimentation et j'avais fait un sondage « ouais mais on voit pas comment vous voulez faire ». Et puis sondage de quelle manière ? Je vais vous dire, je le redis, je l'ai dit ici, les sondages, il y a un spécialiste qui est là, des sondages, hein, c'est son boulot, les études de marketing et autres, un sondage oui ou non, open façon internet ça vaut zéro, zéro. Parce que, il n'y a que les mécontents qui vont s'exprimer, ceux qui sont bien ils vont rester chez eux ils ne vont pas participer, ils vont pas participer, toutes les études le démontre c'est pas moi qui le dit, c'est toutes les études qui le démontrent, voilà. Voilà donc, Jérémie tu veux parler ?

M. STELANDRE : Merci. C'est vrai qu'à la lecture de la motion, je suis un peu surpris quand même parce que les discussions ont toujours été ouvertes, je ne vais pas repasser ou représenter le diaporama qui a été présenté à de multiples reprises. Pour exemple la commission municipale n°5 en date du 7 Septembre 2021, l'ordre du jour fut essentiellement de laisser la parole à vous les élus sur le ressenti du POC et vos expériences respectives. Il y a aussi la commission extramunicipale du 2 Octobre 2021, d'ailleurs deux membres fondateurs de la pétition se sont invités prétextant qu'ils souhaitaient s'investir à l'épanouissement du développement durable à Mouvaux. Nous avons donc consacré plus d'une heure à la réunion pour répondre aux fameux arguments présents dans cette pétition, et lorsqu'on a clôturé ce point à l'ordre du jour, ils ont subitement changé d'idée et ne souhaitent plus s'intégrer à l'épanouissement et au développement durable de la ville de Mouvaux. Petite parenthèse pour le respect des membres bénévoles de cette commission extra-municipale qui sont des Mouvallois. Mais aussi une présentation des différents comités de quartier, je peux citer le 2, le 9, le 16 Octobre 2021. Avant tout ça, la Mel a présenté en visioconférence, le 17 Avril 2021, à l'ensemble des comités de quartier dont certains riverains font partie. Là où je veux en venir c'est que ne comprends pas votre motion parce que vous avez été source de propositions, c'est vrai je le confirme, mais justement d'améliorations du POC. Je peux juste prendre par exemple que vous nous aviez envisagé de changer le regard et de travailler non plus les centrales mais les latérales afin d'améliorer l'accessibilité des modes doux. Donc du coup ces propositions sont très très intéressantes mais à la fois je ne comprends pas du tout que l'on souhaite figer un existant alors qu'on fait des propositions dans le futur. Si je reprends les mots au début, vous parlez pour votre groupe, de force de propositions pour l'avenir. C'est historique, anticiper, de l'ambition, des scénarios optimistes, c'est les mots que je reprends. Bref, je voudrais juste conclure que on n'a pas un point commun en fait et je vais citer la pétition justement du 11 Septembre 2021 : « il nous paraît important de protéger notre environnement », troisième paragraphe « il nous paraît important de protéger notre environnement ». Je vais reprendre Jacques CHIRAC, mais si je reprends Jacques CHIRAC, on va me dire que je suis trop de droite. Alors je vais prendre Jean Jouzel, ancien vice-président du GIEC, qui par chance a été à une conférence hier à l'EDHEC, le 1^{er} Février 2022 et il a intitulé sa conférence « urgence climatique, est-il déjà trop tard ? ». Il a commencé sa conférence par une citation de Jacques CHIRAC « dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grands risques que de rester immobiles ». Juste pour conclure, scientifiquement, je trouve ça quand même fort qu'on nous reproche d'accélérer une réflexion, d'ouvrir un débat sur la place des mobilités et sur l'identité même de notre boulevard qui sépare notre ville et du coup, de proposer à la fois l'immobiliste en disant « il faut le laisser en l'état et ne plus rien faire d'autre ». Donc moi je voudrais juste faire une proposition c'est que, est-ce qu'on peut œuvrer à une intelligence collective au service de l'écologie, pour justement un Mouvaux avec Vous qui se tourne vers l'avenir. Voilà c'était juste le constat que je voulais faire partager. Je vous remercie.

M. LEBON : Je peux répondre ?

M. le maire : Oui, oui.

M. LEBON : Après Jérémie, tu le sais très bien, ce qui pose problème c'est pas de pouvoir apporter des modifications sur le grand boulevard, c'est la concertation. Les riverains n'ont pas été informés. La première réunion que nous avons eu en commission environnement, on nous a présenté le POC, alors ça datait déjà d'un petit bout de temps, ça avait été reporté et lors de cette commission on nous a présenté le POC. Ma première question a été de te demander si les riverains avaient été informés, on nous a répondu « ils vont l'être par le C'est Mouvaux », sachant que l'expérimentation commençait juste après hein. Donc, voilà c'est ça après qui pose problème, c'est que, vouloir modifier les choses c'est très bien mais faisons-le avec les habitants, avec les riverains du grand boulevard et les Mouvallois. Et là c'est simplement de pouvoir répondre à un courrier d'une association qui a été mise, qui a été créée à la suite de cette expérimentation. Tout n'est probablement peut être pas bon à prendre mais il y a quand même des idées et de bonnes choses dans ce qui a été demandé, c'est simplement après de pouvoir mettre les choses sur la table, discuter tous ensemble et qu'il y ait une réelle concertation. On en revient toujours au même hein.

M. le maire : Ce soir vous avez une réelle concertation. Moi je propose, il y avait deux motions, moi j'en propose une troisième : « la ville de Mouvaux souhaite la reconnaissance de notre grand boulevard reliant les villes de Tourcoing, Roubaix, Lille, Marcq en Baroeul, Wasquehal, Villeneuve d'Ascq, Croix, La Madeleine et Mouvaux et son inscription en qualité de site patrimonial remarquable dans le cadre du PLU2 en cours de rédaction ». Le 3, je n'ai même pas mis PLU. Le PLU en cours de rédaction. Oui.

M. LEBON : C'est une belle proposition.

M. le maire : Donc vous mettez vos deux au vote, les deux motions ou vous voulez ?

M. CARTIGNY : Le but là clairement c'était d'avoir une prise de position vous voyez, si cette association, vous aviez répondu, voilà votre troisième motion on en aurait rediscuté. Là le but c'était de provoquer un débat sur ce sujet. Maintenant on peut en rediscuter en commission, on peut voir si il y a une possibilité de faire une autre motion. On s'est contenté de reprendre la motion telle qu'elle a été présentée par ces gens-là. Voilà, nous on ne sait pas, n'allez pas nous donner, comment, des vues qui ne sont pas les nôtres. Nous ne sommes pas membres de cette association, nous avons une demande de Mouvallois qui demandent une motion, donc on propose une motion.

M. le maire : Moi j'ai des Mouvallois qui me demandent des motions mais ça c'est un conseil municipal donc vous en faites, c'est vous qui pouvez réclamer la motion, ce n'est pas une association, toutes les associations vont demander une motion. Vous vous en faites l'interprète c'est bien,

c'est votre droit et je le respecte. OK. Je répète pour la troisième fois, j'ai beaucoup de respect pour le président, je ne partage pas sa motion, voilà, je ne partage pas. Par contre, je propose comme motion, donc Christophe, vous prenez bien en note : « La ville de Mouvaux souhaite la reconnaissance de notre Grand Boulevard reliant neuf villes de la Métropole Européenne de Lille (Croix, La Madeleine, Lille, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Wasquehal) et son inscription en qualité de site patrimonial remarquable dans le cadre du PLU 3 en cours de révision. »

C'est noté ? Est-ce que vous êtes par contre d'accord sur cette motion ? Donc je la mets au vote, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

AGENDA

Mardi 22 et mercredi 23 février à 19h

Théâtre – « Une télévision française » organisé par La Rose des Vents

L'étoile

Samedis 26 février et 12 mars, de 9h à 12h

Fresque climatique

Salle du Conseil

Samedi 26 février à 20h30

Concert jazz « Sinatra »

L'étoile

Mercredi 2 mars à 18h30

Réunion publique sur le projet de réaménagement urbain du site Carbonisage par le groupement Projectim – Loginor – 3F/Notre Logis

L'étoile

Vendredi 4 mars à 20h30

Concert « Tribute to Indochine » organisé par le Club 41

L'étoile

Mercredi 9 mars à 19h30

Soirée littéraire

L'étoile

Vendredi 11 mars à 20h

Flûte romantique – Mouvaux en Concert et l'Orchestre de Douai

Samedi 19 mars à 20h30

Théâtre impro « RIRE »

L'étoile

Jeudi 24 mars à 20h

Théâtre – « Edmond » par le Kiwanis Dames

L'étoile

Mercredi 30 mars à 18h30

Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.